

# Séances du Conseil général des 7 et 14 décembre 2011

## Budget 2012



### TABLE DES MATIERES

PARTIE 1	3
A. MESSAGE 05/11 DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GENERAL RELATIF AU BUDGET 2012	3
B. EVOLUTIONS DES CHARGES ET PRODUITS SELON LA CLASSIFICATION FONCTIONNELLE	5
C. MESSAGES DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GENERAL	23
Message 06/11	23
020.506.02                      Renouvellement du parc informatique (hard- et software)	23
Message 07/11	24
14.506.07 – 14.661.00      Remplacement des tenues lourdes feu et des casques de protection personnelle	24
Message 08/11	25
294.503.19                      Rénovations diverses sur bâtiments scolaires	25
Message 09/11	26
294.506.06                      Achat d'un écran de projection pour la petite halle de gymnastique de Marly Grand-Pré	26
Message 10/11	27
620.501.36                      Aménagement de la Route de la Gérine	27
Message 11/11	29
620.501.47                      Modération de trafic entre la Route des Préalpes et la Route de Bourguillon (trottoir de Cité)	29
Message 12/11	31
620.501.52                      Aménagement d'une liaison cyclistes/piétons entre la Route de la Gérine et la Route des Ecoles	31
Message 13/11	33
620.501.56                      Travaux de réparation des escaliers du passage souterrain de Marly Grand-Pré	33
Message 14/11	34
620.501.57                      Pose d'un tapis Route des Cossettes	34
Message 15/11	35



620.501.58	Pose d'un tapis aux « Essinges-Est »	35	Message 27/11		49
Message 16/11		36	70.506.04	Mise en place d'un système automatisé du relevé des compteurs d'eau pour les immeubles locatifs	49
620.501.59	Pose d'un tapis au PED « Les Daillettes »	36			
Message 17/11		37	Message 28/11		50
620.501.60	Réfection du revêtement à la Route de la Colline	37	70.506.05	Remplacement du système informatique de gestion de l'adduction d'eau.	50
Message 18/11		38	Message 29/11		51
620.501.61	Réaménagement du trottoir à la Route de Bourguillon	38	71.501.29	Remplacement d'un collecteur à la Route du Centre – Route de la Colline	51
Message 19/11		39			
620.501.62	Adaptation des mâts d'éclairage public pour la décoration lumineuse	39	Message 30/11		53
Message 20/11		40	72.501.00	Travaux sur la place pour containers/Marly-Centre	53
620.501.65	Concept global de modération de trafic	40	Message 31/11		54
Message 21/11		41	943.503.01	Rénovations diverses sur les bâtiments communaux	54
620.501.66	Aménagement de la Route de l'impasse des Violettes	41	Message 32/11		55
Message 22/11		43	943.503.06	Etude du projet de l'assainissement du bâtiment administratif	55
620.501.67	Installation d'un abri vélos à l'arrêt TPF de la Gérine	43			
Message 23/11		44	Message 33/11		56
622.506.04	Remplacement d'un treuil	44	943.506.00	Achat de matériel pour les concierges	56
Message 24/11		45			
70.501.36	Remplacement d'une conduite de distribution d'eau à la Route de Chésalles	45	<b>PARTIE 2</b>		<b>58</b>
Message 25/11		46	<b>D. BUDGET DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>58</b>
70.501.37	Remplacement d'une conduite de distribution d'eau à la Route de la Gérine	46	<b>E. TABLEAU DES CHARGES ET PRODUITS PAR NATURE</b>		<b>58</b>
Message complémentaire 25bis/11		47	<b>F. BUDGET DES INVESTISSEMENTS</b>		<b>58</b>
70.501.37	Remplacement d'une conduite de distribution d'eau à la Route de la Gérine	47			
Message 26/11		48			
70.506.01	Remplacement du véhicule de la section Eaux et Assainissement	48			

**Partie 1****A. MESSAGE 05/11 DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GENERAL RELATIF AU BUDGET 2012**

Madame la Présidente,  
Mesdames les Conseillères générales, Messieurs les Conseillers généraux,

Le Conseil communal a l'avantage de vous transmettre, en annexe, les budgets de fonctionnement et des investissements pour l'année 2012.

**Budget de fonctionnement**

Total des produits	35'394'970.00
Total des charges	35'098'318.00
<b>Bénéfice de l'exercice</b>	<b>296'652.00</b>

**Budget des investissements**

Total des produits	201'360.00
Total des charges	2'542'560.00
<b>Investissements nets</b>	<b>2'341'200.00</b>

**1. BUDGET DE FONCTIONNEMENT**

Le compte de fonctionnement de l'exercice 2012 (sans les imputations internes) affiche les prévisions suivantes :

	Budget 2012	Budget 2011	Comptes 2010
Total des produits	32'740'525.-	32'086'252.-	31'001'698.-
Total des charges	32'443'873.-	32'061'910.-	31'294'585.-
<b>Excédent de charges (-)</b>	<b>+ 296'652.-</b>	<b>+ 24'342.-</b>	<b>- 292'887.-</b>
<b>Excédent de produits (+)</b>			

Sans tenir compte des imputations internes, nous constatons globalement une augmentation des charges de 1.2 % (+ Fr. 381'963.-) par rapport au budget de l'exercice précédent et un accroissement des recettes de 2 % (Fr. 654'273.-).

Ainsi, le budget de fonctionnement de l'exercice 2012, qui vous est soumis, est en amélioration nette par rapport aux perspectives 2011 de Fr. 272'310.-.

Les charges accusent des évolutions diverses. Les principales augmentations au budget 2011 sont à relever sur les positions suivantes : 30 Charges de personnel (+ Fr. 271'520.-), 31 Biens, services et marchandises (+ Fr. 141'930.-), 33 Amortissements (Fr. 209'375.-) et surtout 35 Remboursements et participations à des collectivités publiques (+ Fr. 362'689.- / + 2.64%). Nous noterons toutefois que les charges sur les intérêts passifs (32), subventions accordées (36) et attributions aux réserves (38) présentent des résultats inférieurs au budget de l'année précédente.

Quant aux **recettes**, l'amélioration générale s'explique principalement par une fiscalité envisagée meilleure qu'estimée au budget 2011.

- Alors que le budget 2011 tablait avec une croissance estimée des recettes fiscales sur le revenu des personnes physiques entre 2008 et 2009 de + 0.6%, ou Fr. 100'000.-, les dernières statistiques présentent une progression effective entre ces mêmes années de Fr. 195'000.- (+ 1.2% par rapport à 2008). Cette amélioration et les meilleures perspectives envisagées pour les années suivantes, (la progression 2011-2012 est estimée à + 4.7%), engendrent un accroissement des recettes sur le revenu par rapport au budget 2011 de Fr. 940'000.- (ou +5.8%). D'autres recettes fiscales (impôt sur la fortune, impôt sur le bénéfice et capital) affichent également une progression intéressante en regard des prévisions budgétaires 2011 annoncées.
- On notera également une amélioration nette de la péréquation financière de Fr. 44'778.-. La contribution à la péréquation des ressources (charges, compte 930.362.00) est en diminution en regard du budget 2011 de Fr. 77'528.-. L'indice du potentiel fiscal (IPF) pour Marly passe ainsi de 103.37 (2011) à 102.13 (2012). L'indice synthétique des besoins (ISB) rétrogradant de 114.24 (2011) à 109.98 (2012), l'attribution de la péréquation des besoins (produits, compte 930.462.01) subit ainsi une diminution par rapport aux prévisions 2011 pour un montant de Fr. 32'750.-. L'effet net de la péréquation financière se solde par une amélioration au budget 2011 de + Fr. 44'778.-. Des compléments d'informations relatifs à la péréquation financière sont disponibles sur le site du Service des communes à l'adresse : [http://www.fr.ch/scom/fr/pub/scom\\_perequation.htm](http://www.fr.ch/scom/fr/pub/scom_perequation.htm).

Toutes les évolutions et écarts principaux, au budget 2011 ou aux comptes de l'année 2010, vous sont présentés plus en détail dans les pages qui suivent, relatives au compte de fonctionnement.

## 2. BUDGET DES INVESTISSEMENTS

Les investissements nets qui vous sont proposés s'élèvent à **Fr. 2'341'200.-** pour un **total des charges de Fr. 2'542'560.-** et des **produits pour Fr. 201'360.-**.

En conclusion, le Conseil communal vous recommande d'approuver ce budget 2012 tel qu'il vous est soumis.

Veillez agréer, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères générales, Messieurs les Conseillers généraux, l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

## **B. EVOLUTIONS DES CHARGES ET PRODUITS SELON LA CLASSIFICATION FONCTIONNELLE**

### **0 ADMINISTRATION GENERALE**

#### **010.300.01 Jetons et frais du Conseil général**

Le Conseil communal a décidé d'augmenter la rémunération des jetons de présence de Fr. 10.-/séance. Ainsi, dès 2012, il propose de porter lesdits jetons d'un montant actuel de Fr. 50.-/séance à Fr. 60.-/séance.

Tous les postes budgétaires du compte de fonctionnement concernés par cette augmentation ont été adaptés au nouveau tarif de rémunération envisagé en 2012. Les jetons de présence des diverses commissions représentent un total budgétisé pour 2012 de Fr. 82'390.-. Au budget de l'exercice 2011, celui-ci s'élevait à Fr. 73'475.- (→ Fr. 73'172.- aux comptes 2010) soit une variation générale nette de + Fr. 8'915.-.

#### **011.300.00 Traitements et jetons du Conseil communal**

Le Conseil communal propose d'augmenter les jetons de présence des séances du Conseil communal de Fr. 30.-/séance. Pour 2012, les rémunérations sont ainsi fixées à Fr. 100.-/séance contre Fr. 70.-/séance actuellement en vigueur.

#### **011.301.00 Traitements bruts du Conseil communal (professionnel)**

Afin d'assurer une meilleure lisibilité des comptes, les traitements des conseillers communaux rémunérés à titre professionnel ont été séparés des traitements du personnel permanent (020.301.00). Les charges sociales et assurances y relatives sont également distinguées dans les comptes qui suivent (011.301.10 à 011.305.01). Deux personnes sont concernées pour un total de 70%.

#### **011.309.00 Cadeaux et dons**

En 2011, certains des conseillers communaux ont quitté leurs fonctions. Ce poste y intégrait les frais relatifs à ces départs. En 2012, le budget est adapté à la réalité.

#### **011.317.01 Frais de représentation et de réception**

Insuffisamment doté en 2011 en fonction des dépenses à effectuer pour la représentation et les réceptions diverses, ce poste a été adapté aux réalités annuelles :

Budget 2010 : Fr. 12'000.- / Comptes 2010 : Fr. 22'368.-  
Budget 2012 : Fr. 25'000.-

#### **020.301.00 Traitements du personnel permanent**

Le budget 2012 tient compte de plusieurs éléments, comme : les variations en terme de dotation soit + 15%, l'adaptation des traitements (paliers) ainsi que, dans le cadre de l'introduction – début 2011 – du nouveau système de rémunération du personnel par rapport au marché de l'emploi et aux pratiques d'autres communes, voire de l'Etat en matière salariale, du rattrapage total en 2012 des écarts constatés entre les traitements effectivement octroyés et la revalorisation réelle admise.

#### **020.301.10 Allocations familiales du personnel permanent**

Cette rubrique est compensée en totalité par le compte 020.436.09 "Remboursement des allocations familiales légales", étant précisé que ces dernières sont rétrocédées à la Commune.

#### **020.309.00 Frais de formation du personnel**

Ce poste prévoit des formations de courtes durées dans les divers secteurs de l'administration, des formations spécifiques selon les secteurs (service social, service technique, police et sécurité, secrétariat) et des formations informatiques, ainsi qu'une formation continue pour l'adaptation du processus d'évaluation.

#### **020.390.\*\* / 020.490.\*\* Imputations internes (salaires, charges sociales)**

*Les imputations internes servent à répartir les charges ou les revenus entre les tâches que la commune assume, soit entre les différents chapitres de la classification fonctionnelle (ou dicastères). Elles permettent d'identifier, de manière plus réaliste et précise, les coûts et les recettes et stimulent, dans l'administration, l'utilisation analytique à des fins de gestion. Les imputations internes sont à effectuer dans la mesure où elles sont nécessaires pour déterminer les charges et les revenus ou pour exécuter les tâches de façon économique. Elles sont destinées à améliorer la transparence des coûts, essentiellement dans les domaines faisant l'objet d'un financement par contributions causales.*

Au niveau des imputations des salaires et charges sociales, durant les précédents exercices comptables et budgets, les montants globaux des charges ou revenus concernés, ressortant des comptes, étaient répartis dans les différents secteurs. Il a toutefois été remarqué que les évolutions des montants répartis ne correspondaient pas ou peu à la réalité des charges effectives des dicastères. En effet, en répartissant la totalité de la charge, une augmentation, respectivement diminution, de dotation dans un secteur influence les autres secteurs mais pas de manière appropriée. Dès lors les variations n'apparaissent pas correctement. On peut ainsi relever des augmentations ou diminutions de charges imputées dans un secteur alors que l'effectif du personnel n'a pas subi de variation.

Avec l'accord de la Commission financière, il a été décidé de ne plus transférer (par imputations) les salaires et charges sociales dans chaque dicastère, ceci afin d'éviter des répartitions ne correspondant à aucune réalité. Ainsi, ces charges restent dans leur globalité "imputées" sous la rubrique 020 "Personnel communal" sauf pour les chapitres 14-Police du feu, 70-Approvisionnement en eau, 71-Protection des eaux et 72-Ordures ménagères. Pour ces rubriques, financées par une contribution causale (taxe non-pompier, taxe de consommation d'eau, taxe d'épuration et taxe sur les déchets), et afin de satisfaire au mieux la transparence des coûts, nous avons procédé à l'imputation des salaires et charges sociales effectives, c'est-à-dire en fonction des montants des traitements des personnes travaillant réellement pour ces secteurs.

A titre informatif, et sur demande de la Commission financière, nous transcrivons, ci-dessous, les effectifs de personnes employées (personnel permanent) et la répartition par dicastère.

	Personnes engagées		Equivalents plein temps en %	
	Novembre 2011	2012	Novembre 2011	2012
<b>Personnel permanent</b>				
1 Secrétariat général	3	3	230	230
Réception, contrôle des habitants et office				
2 du travail	4	4	300	300
3 Service sécurité (police, feu et protection civile)	3	3	300	300
4 Service des finances (impôts et comptabilité)	3	3	260	260
5 Service des écoles	3	3	210	210
6 Service social	8	8	690	690
7 Service technique	9	9	800	800
8 Conciergerie	4	4	400	400
9 Personnel enseignant (maître de sport)	1	1	100	100
10 Animation de jeunesse	5	5	215	230
11 Edilité	10	10	937	937
Accueil extrascolaire, responsable +				
12 intervenantes	3	3	140	140
Conseil communal, fonction de Syndic et de				
13 Conseiller	2	2	70	70
<b>Total A</b>	<b>58</b>	<b>58</b>	<b>4'652</b>	<b>4'667</b>
14 Apprentis	2	2	200	200
	<b>60</b>	<b>60</b>	<b>4'852</b>	<b>4'867</b>

**021 Votations et élections**

Les frais concernant les votations et élections diverses (fédérales, cantonales et communales) de 2011 ont nettement influencé ce chapitre en 2011. En 2012, ceux-ci sont nettement inférieurs étant précisé qu'ils sont adaptés à la nouvelle année. Dans sa globalité, les charges de ce chapitre reculent ainsi de Fr. 58'600.- par rapport au budget de l'année précédente et progressent quelque peu de Fr. 6'074.- en comparaison des comptes

annuels 2010. Nous noterons que depuis le printemps 2011 les dépouillements des élections s'effectuent pas voie électronique (système cantonal). Cette méthode permet un travail plus aisé et plus rapide pour les scrutateurs.

**023.316.00 Frais d'ordinateur**

L'augmentation par rapport au budget 2011 (+ Fr. 12'000.-) est essentiellement due aux frais de maintenance des nouvelles applications informatiques installées ou en cours d'installation en 2011, ou prévues en 2012, ainsi qu'à l'augmentation du nombre des postes et d'accès à Communet.

**023.318.07 Frais d'établissement de documents d'identité**

Les communes n'établissent plus les passeports (introduction du nouveau passeport biométrique 2010). De plus, en principe, elles ne devraient également plus établir de cartes d'identité – dès l'an prochain – et donc ne devraient plus établir de frais y relatifs. Toutefois, une décision au niveau cantonal est encore attendue d'ici la fin de l'année 2011. Un montant de Fr. 7'000.- est inscrit au budget 2012, sous réserve de ladite décision. En cas de suppression de l'établissement des cartes d'identités par les communes, les rentrées potentielles, enregistrées sous la rubrique 023.431.03 "Produits d'établissement de documents d'identité" seraient également supprimées.

**023.352.00 Participation à l'Agglomération – administration générale**

Sous cette rubrique, nous présentons une récapitulation des frais concernant notre participation à l'Agglomération avec les différents postes touchés du compte de fonctionnement ainsi que le résultat global :

		B 2012	Ecart B2012-B2011		B 2011	C 2010
			Fr.	%		
<b>PARTICIPATION A L'AGGLO -</b>						
023.352.00	ADMINISTRATION GENERALE	87'350	+14'595	20.06%	72'755	63'268
30.352.00	PROMOTION CULTURELLE	175'495	-5'690	-3.14%	181'185	163'498
65.352.00	MOBILITE	545'103	+127'038	30.39%	418'065	447'090
79.352.00	AMENAGEMENT REGIONAL	24'240	+6'040	33.19%	18'200	19'095
83.352.00	PROMOTION TOURISTIQUE	62'135	-500	-0.80%	62'635	59'769
84.352.00	PROMOTION ECONOMIQUE	25'280	+11'176	79.24%	14'104	19'933
99.352.01	FINANCES	1'880	-15	-0.79%	1'895	-10'011
		<b>921'483</b>	<b>152'644</b>	<b>19.85%</b>	<b>768'839</b>	<b>762'642</b>

**023.460.00 Redistribution de la taxe CO2**

Poste intégré dans les comptes 2010, celui-ci concerne la taxe sur le CO2 qui est prélevée sur les combustibles fossiles et redistribuée à la population et aux entreprises. La partie acquittée par les entreprises est reversée à ces dernières, alors que la population bénéficie de la partie payée par les habitants. Le montant envisagé pour 2012 s'élève à Fr. 3'000.-.

**1 ORDRE PUBLIC****11.318.00 Education routière**

Les frais de ce poste concernent essentiellement des prospectus et autres informations-papiers. Auparavant, la commune devait acquérir ces derniers pour l'éducation routière. Ceux-ci sont distribués, actuellement, directement par les services cantonaux. Pour l'exercice 2012, suite à la levée d'interdiction, aux élèves, de se rendre à vélos à l'école, la Commission de la sécurité des enfants sur le chemin de l'école (SECHE) a proposé au Conseil communal d'attribuer un montant de Fr. 3'000.- pour effectuer une formation sécuritaire qui sera dispensée aux élèves par l'intermédiaire de Marly-Bike et Pro-Vélo.

**12.352.01 Participation aux frais de fonctionnement des tutelles, curatelles**

Le montant porté au budget 2012 par le Service des tutelles correspond à Fr. 16.25 par habitant. Le montant total à répartir (en fonction de la population légale) se monte à Fr. 251'153.- contre Fr. 211'504.- en 2011. Pour notre commune, la charge supplémentaire par rapport à 2011 s'élève à Fr. 10'940.- ou 9.7%.

**14.309.00 Frais d'instruction et pertes de salaires**

En 2012, les dépenses envisagées dans cette rubrique sont :

- L'instruction spéciale "protection respiratoire" des porteurs d'appareils à BUREN (Centre de formation) pour un montant évalué à Fr. 6'000.-,
- La mise en place des contrôles avec visites d'une partie des bâtiments communaux (selon la loi en vigueur) par les officiers du CSP Marly pour un montant évalué à Fr. 6'000.- comprenant l'instruction et la solde complémentaire,
- Une réserve de Fr. 3'000.- pour les divers examens médicaux, permis C1 et les pertes de salaires (APG) en cas d'intervention.

**14.311.00 Achat de matériel**

Ce poste est maintenu à Fr. 20'000.- avec les dépenses principales prévues concernant :

- L'achat d'une caméra thermique, environ Fr. 8'000.- (indispensable),
- Le remplacement des tuyaux du CSP de Pierrafortscha pour un montant devisé à Fr. 5'000.-, suite au dernier contrôle des tuyaux effectué en 2011,
- Divers matériaux pour la protection respiratoire (Hottes PR, lampes EX et ROLL GLISSE) conformes aux nouvelles normes pour environ Fr. 3'000.- et,
- Un solde Fr. 4'000.- pour les achats d'équipements complémentaires (bottes, t-shirt, pulls, ceintures) et divers imprévus.

**14.315.01 Entretien et réparation des véhicules et engins**

Le remplacement de l'ancien véhicule de protection respiratoire (DODGE) par un nouveau véhicule (MERCEDES), réceptionné en juillet 2011, nous permet de diminuer de moitié les dépenses liées à l'entretien du parc des véhicules du corps de sapeurs-pompiers, ceci par rapport aux prévisions 2011 (→ Ecart aux comptes 2010 : - Fr. 2'026.-).

**14.315.02 Entretien du matériel**

Le renouvellement du parc de matériel durant ces dernières années nous a permis de réduire progressivement les charges liées à son entretien et ainsi, à maintenir pour 2012, un montant identique aux prévisions budgétaires de l'année 2011.

**14.318.01 Frais de téléphone et du système d'alarme**

Une augmentation de Fr. 1'000.- au budget 2011 est enregistrée (→ + Fr. 1'302.- à comptes 2010). Elle concerne l'abonnement ADSL pour environ Fr. 600.- ainsi que les avis de mutation de l'ECAB pour Fr. 400.-.

**16.309.02 Participation communale aux coûts de fonctionnement de la PCI**

L'écart au budget 2011 s'élève à - Fr. 2'615.- (- 11.5%). La participation entre les communes et l'Etat est de 50% chacun (articles 22 et 23 de la loi sur la protection civile). Les informations budgétaires nous sont transmises par le Service de la protection de la population et des affaires militaires (SPPAM). Il s'agit d'une charge liée.

**173 Protection de la population**

Comme déjà précisé lors de l'établissement du budget annuel 2010, il s'agit de nouvelles rubriques créées selon la demande du Service des affaires militaires et de la protection de la population suite à l'entrée en vigueur, au 1<sup>er</sup> janvier 2008, de la Loi du 13 décembre 2007 sur la protection de la population.

Sur le plan communal, la conduite des événements extraordinaires est assurée par l'organe communal de conduite (ORCOC). Celui-ci peut être institué pour une commune ou couvrir le territoire de plusieurs communes. Il est directement subordonné au conseil communal /intercommunal. Les tâches de l'ORCOC couvrent, en principe, trois domaines: 1) L'analyse des risques: - participation à l'analyse des risques cantonaux, établissement du catalogue des risques communaux; 2) Préparation: - établissement des plans d'engagement, formation et exercices et 3) Engagement et remise en état: - conduite de l'engagement sur le plan local, coordination de la remise en état.

Les montants prévus en 2012 correspondent à une estimation de certaines rubriques que la commune devrait assumer en la matière. L'organe communal de conduite de Marly s'est effectivement constitué courant septembre 2011.



**2 ENSEIGNEMENT ET FORMATION****20.351.00 Traitement du personnel enseignant, participations aux dépenses cantonales (écoles enfantines)**

Une participation communale de Fr. 683'010.- est envisagée pour 2012. Elle a été calculée par les services de l'Etat, sur la base d'un montant total à répartir entre les communes de 25.1 millions de francs. Celui-ci a été réparti en fonction de la population légale au 31 décembre 2010 conformément à l'introduction de la loi du 16 novembre 2009 sur la péréquation financière intercommunale (LPFI). En regard des projections cantonales 2011, le montant total à répartir entre les communes du Canton subit une augmentation de 2.08 millions de francs (+ 0.94 millions entre 2010 et 2011). Ainsi se justifie l'augmentation de ce poste au niveau communal de Fr. 53'650.- (+ 8.5%).

**20.452.00 Ecolages versés par des communes (Ecoles enfantines)**

Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle convention relative au cercle scolaire, les participations des deux autres communes du cercle ne seront plus basées sur leurs effectifs scolaires mais sur leur population (légale pour 75% et pondérée pour 25%). Les participations seront ainsi imputées dans le compte 21.452.00 "Participations d'autres communes et du Canton".

**21.310.00 Achats de fournitures scolaires**

Une légère augmentation est envisagée sur cette rubrique par rapport au budget 2011 (+5.7% ou Fr. 6'700.-). Elle concerne une augmentation de Fr. 4'000.- du montant dévolu à l'acquisition du matériel scolaire et l'introduction d'un financement pour des activités pédagogiques particulières.

**21.318.01 Frais de transports scolaires**

L'évolution des coûts enregistrés dans ce compte est consécutive à l'entrée en vigueur de la nouvelle convention relative au cercle scolaire. Les dispositions de cette dernière fixent, en effet, que les frais des transports scolaires des deux autres communes du cercle doivent être intégrés aux coûts globaux à répartir. Nous notons dès lors progression de Fr. 52'800.- par rapport aux chiffres envisagés pour 2011 ainsi qu'une même variation en regard des comptes 2010.

**21.351.00 Traitement du personnel enseignant, participations aux dépenses cantonales (école primaire)**

En regard du budget de l'exercice 2011, nous constatons une augmentation des charges de Fr. 53'845.- (+1.7%). Ce poste enregistre des charges totales supplémentaires à répartir entre les communes de 2.54 millions de francs, entre 2011 et 2012 (5.4 millions de francs entre 2010 et 2011). Pour Marly, l'amélioration de 1.04 millions de francs relevée entre les comptes 2010 et le budget 2012 est due à l'entrée en vigueur de la LPFI.

**21.352.00 Participation au Cycle d'Orientation**

Une diminution de Fr. 72'000.- par rapport aux prévisions budgétaires 2011 (Fr. 27'404.- aux comptes 2010) est à relever. Les estimations 2011 de l'Association du cycle d'orientation de Sarine-Campagne et du Haut-Lac français fixaient un total à répartir entre les communes de 20,2 millions de francs. Pour 2012, ce montant a été fixé à 19.9 millions de francs. La modification statutaire de l'article 31 concernant la clé de répartition des charges de l'Association n'ayant pas encore été approuvée par les  $\frac{3}{4}$  des communes représentant les  $\frac{3}{4}$  de la population, la répartition s'effectue toujours à raison de 50 % selon la population légale, 25 % selon la population légale pondérée par la classification financière et 25 % selon le nombre d'élèves.

**21.452.00 Participation des communes du cercle**

La nouvelle convention relative au cercle scolaire prévoit la répartition des frais entre communes à raison de 75% en fonction de la population légale et 25% en fonction de la population pondérée par l'indice du potentiel fiscal (IPF). Elle introduit un préciput de 34% à charge de Marly sur les frais du service de la dette, frais désormais intégrés aux coûts à répartir. Selon les dispositions de la convention précédente, les deux autres communes du cercle acquittaient un montant par élève effectivement scolarisé, et le coût par élève était calculé sur le principe d'un écolage. Il n'intégrait, par exemple, ni les charges de l'accueil extrascolaire, ni celles du service de la dette. Selon ce principe, sans enfant scolarisé, la commune ne payait rien alors que les charges des infrastructures pesaient pourtant toujours dans le ménage communal marlinois. La nouvelle convention, étant basée sur une répartition des frais en fonction de la population, implique que les contributions des deux autres communes du cercle resteront constantes, ceci indépendamment du fait qu'elles aient peu voire pas d'élève scolarisé.

**218 Accueil extrascolaire****218.313.00 Frais de repas****218.318.00 Frais divers de fonctionnement**

L'augmentation des coûts dans ces postes, pour un total de Fr. 25'560.- par rapport à 2011, est due à la progression de la fréquentation de l'accueil extrascolaire. Ces variations

doivent être mises en parallèle à l'évolution du poste 218.433.00 "Participations des parents".

**218.433.00 Participation des parents**

Une augmentation des participations des parents de Fr. 24'300.- au budget 2011 est à relever. Elle est due au nombre des demandes d'utilisation de ce service (cf. commentaires ci-avant).

**22.351.00 Participation à l'aide aux institutions spécialisées pour personnes handicapées/inadaptées**

Passant de 38.68 millions de francs prévus en 2011 à 39.74 millions en 2012, le montant global à charge des communes progresse de 1.06 million de francs, soit une variation de +2.7%. Pour la commune, la participation accuse une augmentation des charges par rapport au budget 2011 de Fr. 23'580.- (+ 2.2%). Entre les comptes 2010 et le budget 2012, une diminution de 12.91% est enregistrée. Elle est consécutive à l'effet de la LPFI avec, pour base de calcul, uniquement la population légale dès 2011.

**22.351.02 Mesures pédaogo-thérapeutiques dispensées par des tiers**

Une légère augmentation au budget 2011 de Fr. 3'180.- est notée pour 2012. Elle représente toutefois un accroissement de charges de 6.1%. L'effet de la péréquation financière intercommunale est la cause principale de la diminution enregistrée entre les comptes 2010 et le budget 2012 (- Fr. 14'359.-).

**294.312.02 Eau (bâtiments scolaires)**

L'introduction de la taxe de base sur les eaux usées avait été prévue au budget 2011. Etant précisé que celle-ci ne sera pas appliquée en 2012, le budget relatif à l'eau des bâtiments scolaires est revu à la baisse (- Fr. 9'700.- au budget 2011).

**294.313.00 Frais de nettoyage et conciergerie**

Afin d'assurer un fonctionnement adéquat des installations scolaires et/ou sportives, un entretien et des produits, machines ou engins adaptés doivent être acquis. Sur la base des estimations réalisées par le service technique, le budget 2012 a été fixé à Fr. 55'000.-. Il présente une augmentation de Fr. 15'000.- par rapport au budget 2011 (→ + Fr. 11'333.- aux comptes 2010). Le montant arrêté est nécessaire afin de maintenir les bâtiments scolaires dans un état de fonctionnement efficace et pour éviter de futures charges qui découleraient d'un manque de soins.

**294.314.00 Entretiens et réfections des biens immobiliers (écoles)**

Ce poste avait été estimé à Fr. 80'000.- au budget 2011 (Comptes 2010 : Fr. 85'680.-). Cependant, les besoins effectifs en fonctionnement ne font qu'augmenter : ajustage des fenêtres, remplacement de stores usés, corrosions des installations sanitaires, portes violentées, luminaires, néons à remplacer en quantités, ainsi que les remplacements des machines et ustensiles d'entretien. Dès lors, un montant complémentaire et nécessaire de Fr. 20'000.- est ajouté pour atteindre Fr. 100'000.- au budget 2012. L'augmentation aux comptes 2010 s'élève à Fr. 14'320.-.

**294.314.01 Entretiens des bâtiments scolaires, suite de vandalismes**

Suite aux constatations des quantités impressionnantes de déprédations enregistrées les précédentes années, il a été décidé de créer cette nouvelle rubrique afin de faire ressortir ces éléments qui ne concernent pas directement les frais d'entretiens courants des bâtiments scolaires nécessaires au bon fonctionnement de ceux-ci. Le montant devisé pour 2012 s'élève à Fr. 20'000.-.

**3 CULTURE, LOISIRS ET SPORTS****30.351.00 Participation aux dépenses du conservatoire**

Les prévisions annuelles nous sont transmises par le Conservatoire de Fribourg. Les charges sont réparties par moitié entre l'Etat et les communes, ceci conformément à l'article 33 de la Loi du 2 octobre 1991 sur les institutions culturelles de l'Etat. Pour l'année 2011, il a été prévu 1'085 unités individuelles à Fr. 167.06 ainsi que 679 unités collectives à Fr. 22.71 pour un total de Fr. 196'680.-. Dans le cadre du budget 2012, ce service a tablé sur 970 unités individuelles à Fr. 170.99 et 280 unités à Fr. 32.03. Le total inscrit au budget 2012 s'élève à Fr. 174'830.-. Il représente une diminution de 11.1% ou Fr. 21'850.- par rapport aux prévisions budgétaires 2011. En regard de l'exercice 2010, la diminution se chiffre à Fr. 10'998.-.

**30.363.02 Spectacles, concerts et expositions**

Un spectacle spécial (Jean Winiger) est agendé pour l'an prochain. Un montant de Fr. 6'000.- a été inscrit à cet effet au budget 2012. Divers autres concerts et spectacles sont également prévus (Total du budget 2012 : Fr. 13'500.-).

**34.311.00 Achat d'équipement et matériel de sports**

Dans le cadre du budget 2011, des équipements spéciaux avait été proposés et acceptés pour un montant de Fr. 2'200.- (CA Marly, saut en longueur et fiche synthétique pour la piste 400m.). Ces objets ne figurent plus au budget 2012. Le montant inscrit de Fr. 3'000.- concerne du matériel divers courant ainsi qu'une réserve pour les imprévus.

**31.312.01 Eau du centre sportif**

L'introduction de la taxe de base sur les eaux usées avait été prévue au budget 2011. Etant précisé que cette taxe ne sera pas appliquée en 2012, le budget relatif à ce poste a été revu à la baisse (- Fr. 4'000.- au budget 2011).

**34.314.01 Entretien et réfection des installations sportives extérieures**

Une benne à gazon enterrée avait été proposée au budget 2011 pour Fr. 5'000.-. Celle-ci n'est pas incluse en 2012 d'où un écart de Fr. 5'000.- au budget de l'exercice 2011.

**34.365.01 Subsidés extraordinaires aux sociétés sportives**

La société de tir de Marly envisage de changer les cibles du stand de tir de petit calibre et d'installer des cibles électroniques, identiques à celles du stand de tir à 300 mètres. Dans ce contexte, elle a requis un soutien financier de la Commune de Marly. La Commission des sports – et le Conseil communal – acceptent et proposent de subventionner cet équipement à hauteur de Fr. 10'000.-. Cette somme représente l'écart entre les budgets 2011 et 2012.

**35.365.00 Colonie de vacances**

Les subventions 2009 et 2010 ont été versées. Cependant, aucune colonie n'a eu lieu dans ce laps de temps. Il n'a pas été prévu de montant pour l'année 2011. Pour 2012, "Marly Colo" reprend le flambeau. La subvention annuelle de Fr. 5'000.- est réactivée.

#### **4 SANTE**

##### **41.351.00 Participation au subventionnement des soins spéciaux dans les établissements pour personnes âgées**

On note une augmentation des charges de ce poste de Fr. 12'460.- (1.2%) par rapport au budget de l'exercice 2011. La diminution constatée de Fr. 82'783.- entre les comptes 2010 et le budget 2012 est due à l'entrée en vigueur de la LPFI et du mode de répartition qui ne s'effectue plus que sur la base de la population légale. L'augmentation du total des charges à répartir entre les communes s'élève, entre 2011 et 2012, à Fr. 649'000.- ou 1.7%.

##### **41.352.01 Participation aux frais financiers des homes de la Sarine**

Une augmentation des charges sur ce poste de 3.96 % (Fr. 21'830.-) est constatée entre les prévisions budgétaires 2011 et 2012. Elle est principalement consécutive à l'accroissement des charges prévisibles totales à répartir entre les communes du district de la Sarine de Fr. 311'000.-. Le calcul s'effectue toujours selon les critères suivants : 50 % selon la population légale et 50 % sur la base de la population légale pondérée par la classification financière. En regard des comptes de l'année 2010, l'augmentation s'élève à Fr. 38'149.-.

##### **44.352.01 Participation aux indemnités forfaitaires**

Nous notons une augmentation de ce poste de Fr. 14'970.- (8.7%) par rapport au budget 2011. La variation n'est, en regard des comptes 2010, que de Fr. 2'234.- (1.2%).

##### **44.352.02 Participation à la fondation sarinoise pour l'aide et soins à domicile**

Le budget 2012 est inférieur aux prévisions 2011 de Fr 18'220.- (- 5.3%). Cet écart est justifié par : 1) une augmentation du total des charges à répartir entre les communes (+ Fr. 66'470.-) et 2) l'effet de l'introduction de l'indice de potentiel fiscal (IPF) en 2012 qui remplace la classification financière. Cette modification a ainsi une conséquence positive pour Marly puisque, malgré l'augmentation de charges et de population légale, la participation est moins élevée. Entre les comptes 2010 et le budget 2012, on constate par contre une augmentation de Fr. 55'447.-.

##### **45.300.00 Jetons et frais de la commission EPS**

Cette commission n'a pas été reconduite.

#### **5 AFFAIRES SOCIALES**

##### **50.351.01 Participations aux allocations familiales aux non-actifs**

Les prévisions de l'Etablissement cantonal des assurances sociales (ECAS) concernant l'exercice 2012 misent sur un montant total à répartir entre les communes de Fr. 889'200.-, en progression de Fr. 201'000.- par rapport au budget 2011 (29.2%). Cette variation se constate sur la participation marloise entre les budgets annuels 2011 et 2012 avec une augmentation de 28.6% ou Fr. 5'380.-.

##### **55.351.00 Participation aide aux institutions spécialisées pour personnes handicapées/inadaptées**

Alors que le Service de la prévoyance sociale (SPS) prévoyait, pour 2011, un montant total des charges à répartir entre les communes de 65.3 millions de francs, celui-ci s'élève à Fr. 66.9 millions de francs en 2012. Une progression de 2.5% est enregistrée. En hausse par rapport au budget 2011, la participation de Marly est en baisse (- Fr. 137'937.-) en regard des comptes de l'exercice 2010. Cette régression est consécutive à l'introduction de la LPFI.

##### **58.352.00 Frais d'aide sociale, correctif de district**

Le montant figurant sous ce poste en 2012 correspond à une rétrocession prévue de Fr. 195'000.-. Ce poste concerne la participation de la Commune aux dépenses d'aide sociale des autres communes du district de la Sarine, ceci après déduction des remboursements personnels et de la part de l'Etat. Le budget 2012 a été établi sur la base des communications du Canton. Nous notons ainsi une amélioration prévisible de Fr. 109'030.- par rapport au budget 2011 et de Fr. 21'667.- en regard de l'exercice 2010.

##### **58.365.02 Participations aux mesures de réinsertion**

Le libellé de ce poste a été modifié par rapport aux présentations antérieures (*auparavant* : "Participations aux programmes d'occupation"). Le budget 2012 est identique aux prévisions de 2011.

##### **58.365.04 Participation au fonds de l'emploi (LEAC)**

Pour l'année 2012, le Conseil d'Etat a fixé la contribution des communes au Fonds cantonal de l'emploi à Fr. 15.- par habitant. Sur la base de la population légale au 31 décembre 2010, le montant de la participation de Marly s'élève à Fr. 113'685.-. Cette contribution permet aux personnes qui ont épuisé leurs indemnités fédérales de l'assurance chômage de bénéficier de prestations cantonales. En 2010, selon la Direction de l'économie et de l'emploi (DEE), 126 programmes d'emploi qualifiant ont été attribués à

103 personnes selon la loi sur l'emploi et l'aide aux chômeurs (LEAC) dont l'objectif est la réinsertion professionnelle.

#### **58.365.05 Frais de fonctionnement organisateurs MIS (mesures d'insertion sociale)**

*Augmentation de 50'000.- en regard du budget 2011 / Fr. 29'119.- aux comptes 2010*

La révision de l'assurance-chômage est entrée en vigueur en avril 2011. Son article 23 alinéa 3 bis stipule que un "gain réalisé dans le cadre d'une mesure relative au marché du travail financé par les pouvoirs publics n'est pas assuré". Plus précisément, cet article garantit que le droit à l'indemnité est généré exclusivement par un travail effectué sur le marché primaire de l'emploi et non par la participation à une mesure relative au marché du travail (MMT). De ce fait, la mise en place de mesures d'insertion sociale (MIS) est privilégiée afin de permettre, aux bénéficiaires de l'aide sociale, de se rapprocher de la réinsertion professionnelle, par une insertion sociale, d'où l'importance d'augmenter le budget en conséquence. A titre de rappel, en 2011 déjà, la mise en place de MIS a été favorisée. Nous notons encore que le 40 % des frais organisés par le service social de Marly est pris en charge par le Canton (cf. compte 58.452.01 "Récupération des frais de fonctionnement organisateurs de MIS du canton").

#### **58.366.00 Contribution aux cotisations caisse-maladie indigents**

Une diminution de Fr. 155'000.- par rapport au budget 2011 est à relever. Celle-ci s'élève même à Fr. 251'358.- par rapport aux comptes 2010. Ces écarts importants peuvent être justifiés de la manière suivante :

Le Grand Conseil a accepté, en septembre 2011, le transfert des compétences des communes vers l'Etat en matière de contentieux dans le domaine de l'assurance-maladie obligatoire, avec entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2012. Ce transfert de compétences permettra de remédier à une situation jugée problématique suite à l'introduction, en 2006, du droit des assureurs maladie de suspendre la prise en charge des prestations de soins dès le dépôt de la réquisition de continuer la poursuite (art. 64 a LAMal). En effet, si cette disposition visait les mauvais payeurs négligents mais solvables, elle touchait également des assurés réellement insolubles et a eu pour conséquence de mettre gravement en danger la santé de certains patients. La nouvelle disposition prévoit notamment que les cantons prennent en charge, de manière forfaitaire, 85% des arriérés non recouvrables, attestés au moyen d'un acte de défaut de biens, et les assureurs 15%. En contrepartie, la suspension des prestations est supprimée. De plus, la législation fédérale prévoit que les montants des réductions de primes accordés aux bénéficiaires de prestations complémentaires AVS et AI seront dorénavant versés directement aux assureurs concernés. En compensation des charges transférées à l'Etat, la participation des communes au financement de l'aide matérielle passera de 50% à 60%, ceci également dès

le 1<sup>er</sup> janvier 2012. Cette variation est enregistrée sous la rubrique 58.452.00 "Récupération d'aide sociale du Canton et des districts" par une diminution de la part remboursée (de 50% à 40%) par le Canton. Le montant de Fr. 75'000.-, retenu au budget 2012, concerne le droit transitoire pour lever les suspensions. Ce compte doit être également mis en relation avec le compte 58.452.02 "Remboursement des cotisations caisse-maladie indigents" par lequel la commune adresse à la Caisse cantonale de compensation la demande de remboursement des primes arriérées ainsi que les intérêts moratoires.

#### **58.366.03 Frais d'aide sociale (bruts)**

Cette rubrique affiche un accroissement des charges de Fr. 201'331.- par rapport aux comptes annuels 2010 (Fr. 23'000.-, +0.96% au budget 2011). Ce compte doit être mis en relation avec les comptes de remboursements 58.436.00 et 58.452.00 afin de déterminer la charge effective pour la commune. Il comprend l'aide matérielle conventionnelle, l'aide octroyée durant les mesures d'insertion sociales, les avances sur des droits à des assurances sociales, les salaires, etc. Les répercussions de la révision sur l'assurance-chômage entrée en vigueur en avril 2011 incitent à augmenter le budget 2012 qui est également fixé en tenant compte des chiffres effectifs de l'année 2011 avec une extrapolation pour l'exercice 2012.

#### **58.366.05 Contribution aux repas à domicile**

Ce poste couvre des subventions octroyées pour Fr. 11'000.- ainsi que le règlement des repas livrés à domicile par le Home des Epinettes à raison de Fr. 1.50 par repas livré. Le montant du budget 2012, en augmentation de Fr. 2'900.- par rapport à 2011, correspond à une extrapolation sur la base des chiffres de l'exercice en cours. Il est approximativement le même que pour les comptes 2010.

#### **58.366.06 Animation du 3<sup>ème</sup> âge**

Les dépenses du groupe Anim'Aînés de Marly ont légèrement augmentés (passant de Fr. 20'700.- en 2010 à Fr. 22'700.- en 2011). Afin de permettre à ce groupe le maintien de ses activités en faveur des personnes âgées de Marly, une augmentation de la subvention communale de Fr. 1'000.- est proposée et inscrite au budget 2012.

**58.436.00 Remboursement d'aide sociale des privés**

Ce compte concerne les traitements des bénéficiaires de l'aide sociale, les indemnités de chômage, les ressources provenant des assurances sociales (allocations familiales, rentes, rétroactifs AI/PC, indemnités journalières maladie ou accident), les pensions alimentaires, les bourses d'études ainsi que le remboursement d'aide sociale des personnes qui sont revenues à meilleure fortune. En 2011, nous avons assisté à une augmentation de ces rentrées (plus de rétroactifs AI/PC importants), d'où une légère augmentation des recettes envisagées pour 2012 par rapport aux comptes 2010 (Fr. 9'527.-). En regard du budget 2011, une augmentation des recettes de Fr. 70'000.- est notée (10.3%).

**58.452.00 Récupération d'aide sociale du Canton et du district**

Ce poste concerne la récupération de la part d'aide sociale à charge du Canton ainsi que de la récupération des autres districts. Avec la modification de la loi d'application de la loi fédérale sur l'assurance maladie LALAMal (contentieux) et de l'art. 32 de la Loi sur l'aide sociale LASoc (répartition des charges entre l'Etat et les communes - aide matérielle et mesures d'insertions sociales), dès janvier 2012, en compensation des charges transférées à l'Etat concernant le contentieux caisse-maladie (*comptes 58.366.00 et 58.452.02*), la participation des communes au financement de l'aide matérielle passera ainsi de 50% à 60%, d'où une diminution des recettes potentielles pour 2012. La diminution envisagée en regard du budget 2011 est de Fr. 100'000.-. Ce compte est à mettre en relation avec le poste 58.366.03 "Frais d'aide sociale (bruts)".

**58.452.01 Récupération des frais de fonctionnement organisateurs MIS du Canton**

Avec la modification de la loi d'application de la loi fédérale sur l'assurance-maladie LALAMal (contentieux) et de l'art. 32 de la loi sur l'aide sociale LASoc, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2012, la participation des communes au financement de l'aide sociale passera de 50% à 60%. Dans la mesure où les frais des mesures d'insertion sociale sont aujourd'hui déjà un volet de l'aide matérielle, l'art. 32 a lettre a de la loi sur l'aide sociale est également modifié. Ce compte est donc à mettre en relation avec le compte 58.365.05 "Frais de fonctionnement organisateurs MIS".

**58.452.02 Remboursements cotisations caisse-maladie indigents**

L'écart aux comptes 2010 s'élève à Fr. 173'903.-. Par rapport au budget 2011, nous notons une régression des recettes de Fr. 130'000.-. Ce poste est à mettre en corrélation avec la rubrique 58.366.00 "Contributions aux cotisations caisse-maladie indigents" et le droit transitoire.

**6 TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS****620.314.00 Entretien des routes, trottoirs, chemins et places de parc**

Nous notons une augmentation des charges prévisibles de ce poste à raison de Fr. 30'000.- par rapport au budget 2011. Toutefois, le budget 2012 est inférieur à la réalité des comptes de l'année 2010 (-Fr. 7'929.-).

**620.314.03 Entretien de l'éclairage public**

Ce poste englobe les entretiens standards non prévisibles de l'éclairage public. L'écart au budget 2011 provient d'un entretien de différents mâts en mauvais état (Route de Corbaroche et Route des Alpes) devisé à Fr. 20'000.-.

**620.314.06 Entretien des canalisations de routes**

Il s'agit d'un nouveau poste comptable créé lors de l'élaboration du budget 2011. Un montant de Fr. 10'000.- concerne les nettoyages des gargouilles. Une somme de Fr. 5'000.- est dévolue à l'entretien des canalisations de routes.

**622.315.00 Entretien et réparations des véhicules**

Les entretiens courants et réparations de véhicules influencent de manière prépondérante les comptes du service édilitaire. Les véhicules sont constamment utilisés pour les divers travaux quotidiens. Le budget 2012 a été adapté à la réalité de l'exercice 2010.

**65.316.00 Rétrocession P+R Corbaroche à l'Agglomération**

Ce poste concerne la rétrocession effectuée à l'Agglomération sur les recettes enregistrées dans le poste 65.427.00 "Recettes P+R Corbaroche".

**65.365.00 Participation au trafic régional**

Ce poste concerne une charge liée. Auparavant, la répartition entre les communes s'effectuait à raison de 20 % en fonction de l'indice de la capacité financière et de 80 % en fonction de l'offre de transports et de la population légale (2010). Suite à l'entrée en vigueur de la LPFI, la répartition est réalisée comme suit : 20 % en fonction du chiffre de la population légale et 80 % en fonction de ce chiffre pondéré par l'offre de transports. Le Service des transports et de l'énergie (STE) prévoyait, pour Marly, une participation 2011 de Fr. 528'296.-. Nous constatons une augmentation de ces charges par rapport au budget 2011 de Fr. 15'614.- ou 2.95% (+ Fr. 55'475.- aux comptes 2010).

**65.365.02 Achats cartes journalières CFF et frais de maintenance informatique**

Le coût des 10 cartes en possession de la commune s'élèvera à Fr. 123'000.- (Fr. 12'300.- par carte) en 2012. Le montant inscrit en 2012 de Fr. 114'000.- correspond au prix calculé en fonction des nouveaux abonnements à acquérir l'an prochain et ceux déjà acquis en 2011 mais à l'ancien tarif.

**65.427.00 Recettes P+R Corbaroche**

Sur la base des rentrées effectives 2010 (Fr. 10'479.-), ce poste a été adapté en 2012. Ainsi, les rentrées prévisibles sont estimées à Fr. 11'000.- contre Fr. 8'000.- au budget de l'année 2011.

**65.436.00 Ventes cartes journalières CFF**

Le Conseil communal a décidé d'augmenter le prix de vente des cartes journalières dès le 1<sup>er</sup> janvier 2012 à Fr. 35.- par carte et par jour au lieu de Fr. 32.- actuellement en vigueur, ceci en regard des augmentations de coûts répercutées par les CFF pour l'an prochain (cf. commentaires sous compte 65.365.02).

**7 PROTECTION / AMENAGEMENT ENVIRONNEMENT**

**70.380.00 Attribution au fonds de réserve du service des eaux**

Les charges totales du chapitre 70 "Approvisionnement en eau" prévisibles pour l'exercice 2012 s'élèvent à Fr. 437'434.-. Les recettes envisagées (Fr. 551'000.-) étant supérieures aux charges, la différence de Fr. 113'566.- est portée au fonds de réserve de ce service par l'intermédiaire de ce compte.

**71.352.00 Participation aux frais d'exploitation de la Step (commune)**

**71.352.10 Participation aux frais d'exploitation de la Step (zone ancienne papeterie)**

Les budgets de ces postes ont été déterminés par l'Association "Gérine-Nessler". Pour 2012, les frais d'exploitation totaux à la charge des communes membres devraient s'élever à Fr. 992'222.-. La commune de Marly y participe à raison de 46.03% - contre 47.01 % auparavant - (y compris la zone de l'Ancienne-Papeterie).

La part de l'Ancienne-Papeterie (71.352.10) retrouve son équivalent dans les recettes sous la rubrique 71.434.01 "Taxe d'exploitation (zone Ancienne-Papeterie) pour Fr. 86'412.-.

**71.352.01 Participation aux frais financiers de la Step (commune)**

**71.352.11 Participation aux frais financiers de la Step (zone ancienne papeterie)**

Egalement établies par l'Association "Gérine-Nessler", les prévisions totales 2012 relatives aux frais financiers s'élèvent à Fr. 807'788.-. Pour Marly, la participation (y compris la zone de l'Ancienne-Papeterie) est de Fr. 371'823.-.

**71.380.00 Attribution au fonds de réserve de la protection des eaux**

Comme les recettes prévisibles du chapitre 71 "Protection des eaux" pour 2012 ne s'élèvent qu'à Fr. 922'335.- et que les charges de ce même chapitre sont estimées à Fr. 1'111'652.-, il n'y a pas – pour 2012 – d'attribution prévue à la réserve de protection des eaux. Cela est dû au fait qu'il n'y a, pour 2012, aucune taxe de base qui sera facturée.

**71.434.00 Taxe d'exploitation (privés)**

L'écart au budget 2011 est dû à l'adaptation du prix de la taxe d'exploitation annuelle. Au budget 2011, le prix du m<sup>3</sup> était fixé à Fr. 1.10, ceci pour autant que le nouveau règlement relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux soit adopté. Cela a été le cas mais une demande de référendum à propos de celui-ci ayant abouti, cela a pour conséquence le report de la perception de la taxe de base. De ce fait et afin de diminuer au maximum le déficit du chapitre "Protection des eaux", le Conseil communal s'est vu contraint

d'augmenter la taxe d'épuration dès 2011 à Fr. 1.50 par mètre cube d'eau consommée (au lieu de Fr. 1.30), ceci dans le cadre des compétences qui lui sont accordées par l'article 29 du règlement du 22 novembre 1989 relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux actuellement en vigueur. L'écart 2011-2012 est ainsi justifié : estimation de 510'000 m<sup>3</sup> à Fr. 0.40/m<sup>3</sup> (écart entre Fr. 1.50/m<sup>3</sup> et Fr. 1.10 m<sup>3</sup>), soit Fr. 204'000.-.

**71.434.01 Taxe d'exploitation (zone Ancienne-papeterie)**

Ce poste concerne la taxe d'exploitation de la zone de l'Ancienne-Papeterie, taxe qui était, les années précédentes, intégrée sous la rubrique intitulée 71.434.00 "Taxe d'épuration". Il correspond à la refacturation des postes 71.352.10 "Participation aux frais d'exploitation de Step (zone Ancienne-papeterie)"et 71.352.11 "Participation aux frais financiers de Step (zone Ancienne-papeterie)".

**71.434.10 Taxe de base (privés)**

**71.434.11 Taxe de base (zone ancienne papeterie)**

Ces deux postes sont à zéro en 2012. En effet, aucune recette n'est envisagée au niveau de la taxe de base pour l'exercice prochain suite au référendum relatif au nouveau règlement relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux adopté.

**72 ORDURES MENAGERES**

Le taux de couverture de ce chapitre est envisagé à **76.4 %**. Les charges totales s'élèvent à Fr. 883'759.- et sont couvertes par des recettes estimées à Fr. 675'500.-.

	B 2012	B 2011	C 2010	B 2010	C 2009
Charges	883'759	947'045	897'641	938'705	924'325
Produits	675'500	679'225	688'521	674'129	678'973
Résultats	208'259	267'820	209'120	264'576	245'352
Taux de couverture	76.4%	71.7%	76.7%	71.8%	73.5%

**72.318.01 Frais d'incinération et de décharge**

Ce poste a été adapté à la réalité des chiffres constatés en 2010 soit un montant de Fr. 275'000.- (→ Fr. 295'000.- au budget 2011/ Fr. 273'403.- en 2010).



**740 CIMENTIERE**

Les frais de fonctionnement de ce chapitre sont ceux attribuables exclusivement à la commune de Marly.

**740.352.00 Participation communale à cercle d'inhumation**

Il s'agit d'un compte nouvellement créé en 2011. Il concerne la participation de la commune de Marly aux frais d'exploitation du Cercle d'inhumation sur la base de la répartition du résultat d'exploitation du Cercle d'inhumation (entre les communes-membres). Auparavant, la participation de Marly n'apparaissait pas de manière claire dans les comptes. Pour l'exercice 2012, la participation marloise au Cercle est estimée à Fr. 11'011.-.

**741 CERCLE D'INHUMATION**

Les charges et produits de ce chapitre concernent toutes les communes-membres du Cercle d'inhumation. Un nouveau compte a été créé en 2011 (741.452.00 "Participation des communes membres"). Il englobe le résultat (déficitaire en 2012) à répartir et à refacturer aux communes. Auparavant, le résultat était enregistré sous le poste 741.439.00 "Recettes diverses".

**79.351.00 Participation au plan de gestion de la Petite Sarine (2012-2023)**

Sur la base du plan de gestion de la Petite Sarine, la commune devra participer au financement des travaux sur la période 2012-2023.

Ceux-ci comprennent : les entretiens de la forêt d'accueil, l'entretien et la sécurisation des sentiers balisés, l'aménagement d'infrastructures d'accueil, la communication et vulgarisation ainsi que la sécurisation des routes secondaires. Le total des dépenses à la charge des communes concernées (Arconciel, Corpataux, Hauterive, Rossens, Treyvaux et Marly) s'élève à Fr. 452'600.-. Répartis sur une période de 12 ans, il s'agit, pour Marly de financer un total devisé à Fr. 78'000.-, soit Fr. 6'500.- par année. Ce montant est inscrit au budget 2012.

**8 ECONOMIE****81.352.00 Participation aux frais d'exploitation du triage forestier (TRF)**

Pour l'exercice 2012 – comme pour 2010 et 2011 – aucune participation de la commune n'est envisagée étant précisé que le Triage forestier devrait encore utiliser ses réserves actuelles avant de demander une participation des communes membres (→ Budget 2012 : Fr. 0.-).

**83.365.00 Subside à la Société de développement de Marly et environs (SDME)**

Pour 2012, seule une subvention à la SDME est prévue. Aux comptes de l'exercice 2010, un montant de Fr. 40'000.- concernait le subventionnement relatif à l'élaboration du nouvel ouvrage sur Marly.

**83.365.01 Subsidés au tourisme**

Un montant de Fr. 23'000.- est retenu pour 2012. On notera, en regard des comptes 2010, une augmentation de Fr. 15'581.-. Cette différence correspond à Fr. 2.- par habitant supplémentaires attribués à la Société des remontées mécaniques La Berra SA qui servira au paiement des intérêts et amortissements de la dette cautionnée par certaines communes dans le cadre du financement des installations du nouveau télésiège.

**9 FINANCES ET IMPOTS****Fiscalité**

Les recettes des impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques ainsi que sur le bénéfice et capital des personnes morales ont été fixées sur la base des estimations cantonales émises par le Service cantonal des contributions (SCC), en fonction des dernières statistiques connues, à savoir celles de l'année 2009.

Les prévisions pour l'exercice 2012 s'établissent comme suit, tant au niveau cantonal qu'au niveau de Marly :

Canton			
	Années fiscales	Impôt sur le revenu (en millions CHF)	Variations annuelles
Statistiques fiscales	2007	608	
Statistiques fiscales	2008	637	4.77 %
<b>Statistiques fiscales</b>	<b>2009</b>	<b>641</b>	<b>0.63 %</b>
Projections pour	2010	657	2.50 %
Projections pour	2011	664	1.10 %
<b>Projections pour</b>	<b>2012</b>	<b>695</b>	<b>4.70 %</b>

Canton			
	Années fiscales	Impôt sur la fortune (en millions CHF)	Variations annuelles
Statistiques fiscales	2007	71	
Statistiques fiscales	2008	67	-5.63 %
<b>Statistiques fiscales</b>	<b>2009</b>	<b>70</b>	<b>4.48 %</b>
Projections pour	2010	71	1.40 %
Projections pour	2011	68	- 4.20 %
<b>Projections pour</b>	<b>2012</b>	<b>69</b>	<b>1.50 %</b>

Le nombre de contribuables a progressé de 0.41% entre les années 2008 et 2009 pour passer de 4'050 contribuables en 2008 à 4'067 en 2009.

**90.400.00 Impôt sur le revenu des personnes physiques**

Le montant qui a été retenu au budget de l'exercice prochain s'élève à Fr. 17'240'000.-. Une croissance de 8.3 %, sur la base de la statistique effective 2009, est envisagée pour ce poste. Le rendement communal de l'impôt sur le revenu 2009 étant de Fr. 15'901'316.-, la croissance envisagée entre les années 2009 et 2012 s'élève dès lors à +Fr. 1'319'810.- pour atteindre Fr. 17'240'000.-. Par rapport au montant retenu du budget 2011 de Fr. 16'300'000.-, la progression envisagée s'élève à Fr. 940'000.- ou + 5.7%. Cette bonne

perspective est notamment consécutive au fait que l'estimation du chiffre du budget 2011 avait été réalisée sur la base d'une croissance envisagée pour 2008-2009 de +0.62% contre une évolution positive effective pour Marly de 1.21%.

**90.400.01 Impôt sur la fortune des personnes physiques**

Le Service cantonal des contributions retient, pour l'impôt sur la fortune de l'année prochaine, une régression de 1.3% par rapport aux effectifs 2009. Pour 2011, la tendance retenue était une stagnation par rapport à 2008 soit un montant estimé à Fr. 1'436'000.-. Sur la base des chiffres 2009, pondérés d'une régression de 1.3%, le montant à porter au budget 2012 est de Fr. 1'485'000.-. Il représente une augmentation par rapport à 2011, étant précisé que la croissance effective, pour Marly, entre les années 2008 et 2009 (+4.9%), est plus élevée que celle prévue dans le cadre du budget 2011 (0%).

**90.401.00 Impôt sur le bénéfice des personnes morales**

Etabli sur les mêmes bases que pour les impôts des personnes physiques (effectifs 2009 avec potentiel de croissance proposé par le SCC), ce poste présente une amélioration par rapport au budget 2011 de Fr. 95'000.-. Nous noterons toutefois qu'entre les années 2008 et 2009, une baisse du nombre des contribuables est enregistrée (326 → 318 contribuables).

**90.401.01 Impôt sur la fortune des personnes morales**

Le montant retenu au budget 2012 s'élève à Fr. 430'800.-. On notera une amélioration par rapport au budget de l'année 2011 de Fr. 120'800.-. Une progression de 15.7 % est constatée entre les années 2008 et 2009.

**90.402.01 Impôt spécial sur les immeubles des sociétés, associations et fondations**

Suite à l'entrée en vigueur, au 1<sup>er</sup> janvier 2011, de la loi du 17 juin 2010 supprimant l'imposition spéciale des immeubles appartenant aux sociétés, associations et fondation, ce poste ne présente plus de recettes dès l'année 2011. Une diminution des recettes y relative est constatée en regard des comptes annuels 2010 (- Fr. 99'403.-).

**90.403.00 Impôt sur les gains immobiliers et les plus-values**

Les prévisions 2011 avaient été adaptées à l'évolution de ce poste, ceci en fonction des résultats des exercices 2009 et 2010. Les comptes 2010 n'étaient pas entièrement connus. A fin 2011, les rentrées s'élèvent à quelques Fr. 106'000.-. Dès lors, au vu de la tendance à la baisse de ces rentrées fiscales (2009 : Fr. 513'113.- / 2010 : 410'979.- / 2011 (octobre) : Fr. 106'000.-), le montant a été adapté en 2012 et arrêté à Fr. 350'000.-.

**90.441.00 Part à l'impôt cantonal sur les véhicules à moteur**

Ce poste concerne une recette dite liée découlant de la loi du 14 décembre 1967 sur l'impôt des véhicules automobiles et des remorques. L'Etat rétrocède aux communes le 30 % de l'impôt précité. Selon les prévisions de l'Office de la circulation et navigation (OCN), une croissance nette de 4.4 % par rapport aux valeurs des comptes annuels de l'exercice 2010 doit être envisagée. En 2010, les recettes de ce poste s'élevaient à Fr. 547'000.-. L'augmentation prévisible (entre 2010 et 2012) se chiffre ainsi à Fr. 24'068.-. La variation avec le budget 2011 n'est, quant à elle, que de Fr. 1'100.-.

**930 PEREQUATION FINANCIERE**

Sous ce chapitre figurent la **contribution à la péréquation des ressources** (930.362.00) ainsi que **l'attribution** (à recevoir) **de la péréquation des besoins** (930.462.01). Ces postes découlent de l'entrée en vigueur de la LPFI au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

**Pour Marly**, l'indice calculé du potentiel fiscal (IPF) 2012 est de **102.13 points** (103.37 points en 2011). Comme le système prévoit que les communes avec un IPF supérieur à 100.00 points contribuent à la péréquation des ressources au profit des communes dont le potentiel est inférieur, **notre commune y contribuera à raison de 133'188.- en 2012** contre Fr. 210'716. en 2011. Une diminution de cette charge est ainsi constatée au budget 2012 pour un montant de Fr. 77'528.-.

Pour ce qui est de la péréquation des besoins, sur la base d'un indice synthétique des besoins (ISB) calculé de **100.43 en 2012** (103.67 points en 2011), la commune **recevra un montant de Fr. 311'850.-** contre Fr. 344'600.- inscrit au budget 2011. Une baisse des recettes est enregistrée. Le montant net du budget 2012 s'élève ainsi à une recette de Fr. 178'662.- (Fr. 133'884.- au budget 2011).

A titre d'information supplémentaire, nous reproduisons, ci-après, les renseignements relatifs aux calculs de la péréquation financière intercommunale 2012 transmis aux communes par le Service des communes (SCom) au début du mois d'octobre :

*Pour sa deuxième année d'application, le Conseil d'Etat a publié les résultats de la péréquation financière intercommunale 2012 par le biais de son ordonnance d'exécution adoptée le 3 octobre 2011.*

*En comparaison de l'année précédente, l'analyse des résultats de la péréquation 2012 permet de relever les éléments suivants:*

**1. Péréquation des ressources**

*Le montant de la péréquation des ressources, financé par les communes contributrices au profit des communes bénéficiaires, étant déterminé à raison de 2,5 % du volume total des rendements fiscaux des huit types d'impôts représentatifs de la dernière année fiscale connue (2009), il s'établit à 25'136'786 francs (soit 2,5 % de 1'005'471'442 francs). L'augmentation par rapport au montant de la péréquation des ressources 2011 est de 653'005 francs, soit +2,67 %. Trente-trois communes, représentant 129'316 habitants, contribuent à la péréquation des ressources au profit de 132 communes bénéficiaires (149'177 habitants).*

## 2. Péréquation des besoins

Le montant de la péréquation des besoins à charge de l'Etat est fixé à 50 % de celui des ressources, soit 12'568'393 francs. L'augmentation par rapport au montant de la péréquation des besoins 2011 est de 326'502 francs, soit une augmentation relative dans la même proportion que celle des ressources (+2,67 %). Toutes les communes en bénéficient.

## 3. Effets de la nouvelle définition de la population dite légale

La population dite légale pour l'année 2010 est assimilée à la population résidente permanente dont la nouvelle définition a été adoptée par l'Office fédéral de la statistique (OFS) depuis cette année (prise en compte des personnes en procédure d'asile depuis au moins 12 mois). Les effets de cette nouvelle définition n'ont que peu d'incidences sur le calcul de l'indice du potentiel fiscal (IPF) – bien que ce dernier soit calculé en fonction du rendement fiscal par habitant – ni sur le montant en chiffre absolu à payer ou à recevoir.

Les seules variations importantes d'indices constatées concernent les communes de petite taille dont le potentiel fiscal par habitant est élevé. Pour ces communes, une variation des ressources fiscales – en plus ou en moins – peut avoir des conséquences sensibles sur le calcul de l'IPF.

## 4. Effets de l'annualisation des statistiques de la population par tranches d'âges

Grâce au registre harmonisé des personnes (HarmPers) dont sont dotées toutes les communes, l'OFS est en mesure, dès 2010, de fournir annuellement des statistiques de la population par tranches d'âges et par communes. Les statistiques précédentes – et notamment celles utilisées pour la péréquation 2011 – étaient celles provenant du recensement de la population 2000. L'évolution de cette statistique entre 2000 (utilisée pour la péréquation 2011) et 2010 (utilisée pour la péréquation 2012) n'est pas anodine dans le calcul des indices synthétiques des besoins (ISB), où l'on constate des écarts importants pour certaines communes. On relèvera notamment que les écarts du nombre d'enfants de 4 à 14 ans constatés durant cette décennie peut avoir des effets très importants sur l'indice partiel du nombre d'enfants en en âge de scolarité obligatoire, par conséquent sur l'ISB global en raison du poids de cet indice partiel dans la péréquation des besoins (plus de 40 %).

## 5. Capacité financière et classification des communes

Afin de fournir aux communes et associations de communes des paramètres mis à jour, les indices de capacité financière et la classification des communes ont été recalculés une dernière fois pour l'année 2012. En effet, les communes disposent d'un délai jusqu'au 31 décembre 2012, soit pour modifier les clés de répartition des actes de collaboration intercommunale utilisant les classes ou les indices prévus dans la loi sur le calcul de la capacité financière et la classification des communes, soit pour les abandonner au profit du

seul critère de la population légale. C'est donc au seul usage des ces actes de collaborations (associations, ententes, etc.) qu'est destinée la mise à jour des calculs de la classification.

❖ Vous trouverez de plus amples explications et détails sur le site internet du Service des communes (Scom) à l'adresse : [http://www.fr.ch/scom/fr/pub/scom\\_perequation.htm](http://www.fr.ch/scom/fr/pub/scom_perequation.htm).

## 940.321.00 Intérêts des dettes à en comptes-courants

Le budget 2012 a été adapté à la réalité des coûts, sur la base des résultats antérieurs, notamment 2010 (Fr. 26'486.-).

## 940.321.01 Intérêts des dettes à moyen et long terme

A fin décembre 2010, le montant total des emprunts s'élevait à 23,7 millions de francs. Le taux d'intérêt moyen actuel est de 2.84 % (2.87 % à fin 2010). Les intérêts calculés sous ce poste englobent les intérêts en cours (sur la dette actuelle) ainsi que les intérêts prévisibles des emprunts à réaliser en 2012 pour les investissements projetés et présentés ci-après. On note une légère diminution par rapport au budget 2011 mais une croissance de cette rubrique en regard des comptes de l'exercice 2010 de Fr. 24'516.-.

## 943.312.02 Eau des bâtiments communaux

L'introduction de la taxe de base sur les eaux usées avait été prévue au budget 2011. Etant précisé que cette taxe ne sera pas appliquée en 2012, le budget relatif à l'eau des bâtiments communaux est revu à la baisse (- Fr. 9'100.- par rapport au budget 2011).

## 943.314.03 Entretien bâtiments communaux, suite de vandalismes

Suite aux constatations des quantités impressionnantes de déprédations enregistrées les précédentes années, il a été décidé de créer ce poste afin de mettre en évidence ces éléments qui ne concernent pas directement les frais d'entretiens courants des bâtiments communaux nécessaires au bon fonctionnement de ceux-ci. Le montant estimé pour 2012 s'élève à Fr. 15'000.-.

**99.332.00 Amortissements supplémentaires**

Afin de ne pas influencer le résultat du compte de fonctionnement par le montant prélevé sur la réserve d'eau potable (cf. 99.482.00 "Prélèvement sur les réserves"), un amortissement supplémentaire doit être effectué. Ainsi, ce poste diminuera directement la valeur du bilan concernant les installations relatives à l'eau potable, ceci après report des valeurs des investissements.

**99.352.00 Participation au projet de fusion 2016**

Ce poste concerne la participation de Marly aux frais du projet de fusion 2016. Il tient compte des frais d'études et d'analyses diverses. Le montant total à la charge des communes est réparti à raison de 1/3 fixe et 2/3 selon la population légale des communes. Les frais de l'exercice 2012 pour Marly sont estimés à Fr. 6'000.-.

**99.451.00 Remboursements du Canton**

Ce poste enregistrait, jusqu'en 2010, l'attribution de la compensation complémentaire et temporaire aux communes dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT). Sur cette base, plus aucune recette n'est envisagée sous cette rubrique pour les exercices 2011 et suivants.

**99.451.01 Recette extraordinaire (2<sup>ème</sup> année école enfantine) sans affectation**

Ce poste intègre, en 2012, la 4<sup>ème</sup> tranche qui sera versée aux communes selon l'ordonnance du 26 mai 2009 en vue de l'introduction de la 2<sup>ème</sup> année d'école enfantine. Les modalités de répartition de cette ordonnance prévoient un calcul basé pour 50 % selon le chiffre de la population légale et pour 50 % selon le nombre de naissances cumulées dans la commune de 2003 à 2008. Pour Marly, la participation du Canton pour 2012 est estimée à Fr. 267'760.-, ceci sauf très importante variation de la population ou des naissances.

**99.482.00 Prélèvement sur les réserves**

Ce poste concerne les prélèvements effectués sur la réserve d'eau potable (Etat à fin 2010 : Fr. 687'874.25) dans le cadre du financement des objets d'investissements concernant ce chapitre (70). Plus précisément, il englobe les messages d'investissements n° 24/11 pour Fr. 12'840.-, 25/11 pour Fr. 102'720.-, 26/11 pour Fr. 30'000.-, 27/11 pour Fr. 30'000.- et 28/11 pour Fr. 35'000.-, soit un total un montant de Fr. 210'560.- (cf. également 99.332.00 "Amortissements supplémentaires").

A titre d'information, nous reproduisons, ci-dessous, l'évolution des impôts ordinaires (*Impôts sur le revenu, la fortune, le bénéfice et le capital*) pour les années 2003 à 2012. Les années 2003 à 2009 sont basées sur les statistiques fiscales annuelles officielles établies par le Service cantonal des contributions. Elles correspondent aux montants réellement facturés.

Pour les années **2010 à 2012**, nous avons utilisé la dernière statistique fiscale transmise par le SCC, à savoir celle de l'année fiscale 2009, émise à la fin septembre 2011.

<b>Rendement de l'impôt cantonal selon les statistiques fiscales finales</b>		<b>Années fiscales</b>	<b>Revenu</b>	<i>Variations annuelles</i>	<b>Fortune</b>	<i>Variations annuelles</i>	<b>TOTAL (PP)</b>	<b>Bénéfice</b>	<i>Variations annuelles</i>	<b>Capital</b>	<i>Variations annuelles</i>	<b>TOTAL (PM)</b>	<b>Total des impôts ordinaires</b>
Statistiques fiscales effectives		2003	18'715'291		1'453'597		<b>20'168'888</b>	838'852		323'489		<b>1'162'341</b>	<b>21'331'229</b>
"		2004	18'639'179	-0.4%	1'592'930	9.6%	<b>20'232'109</b>	877'118	4.6%	317'891	-1.7%	<b>1'195'009</b>	<b>21'427'118</b>
"		2005	18'929'255	1.6%	1'760'493	10.5%	<b>20'689'748</b>	1'253'628	42.9%	351'535	10.6%	<b>1'605'163</b>	<b>22'294'911</b>
"		2006	18'770'034	-0.8%	1'892'677	7.5%	<b>20'662'711</b>	1'201'288	-4.2%	382'254	8.7%	<b>1'583'542</b>	<b>22'246'253</b>
"		2007	19'050'731	1.5%	1'959'599	3.5%	<b>21'010'330</b>	1'214'633	1.1%	423'532	10.8%	<b>1'638'165</b>	<b>22'648'495</b>
"		2008	19'635'216	3.1%	1'795'007	-8.4%	<b>21'430'223</b>	1'204'162	-0.9%	445'102	5.1%	<b>1'649'264</b>	<b>23'079'487</b>
"		2009	19'876'645	1.2%	1'882'241	4.9%	<b>21'758'885</b>	1'419'196	17.9%	515'090	15.7%	<b>1'934'286</b>	<b>23'693'171</b>
Projections selon potentiels émis par le Service cantonal des contributions (dernières statistiques-09.2011)		<b>2010</b>	20'372'785	2.5%	1'909'130	1.4%	<b>22'281'915</b>	1'469'882	3.6%	515'090	0.0%	<b>1'984'971</b>	<b>24'266'886</b>
		<b>2011</b>	20'589'847	1.1%	1'828'462	-4.2%	<b>22'418'310</b>	1'406'525	-4.3%	491'676	-4.5%	<b>1'898'201</b>	<b>24'316'511</b>
		<b>2012</b>	21'551'120	4.7%	1'855'352	1.5%	<b>23'406'472</b>	1'305'153	-7.2%	538'503	9.5%	<b>1'843'656</b>	<b>25'250'128</b>

<b>Rendement de l'impôt communal (au coefficient annuel)</b>		<b>Coefficients</b>	<b>Années fiscales</b>	<b>Revenu</b>	<i>Variations annuelles</i>	<b>Fortune</b>	<i>Variations annuelles</i>	<b>TOTAL (PP)</b>	<b>Bénéfice</b>	<i>Variations annuelles</i>	<b>Capital</b>	<i>Variations annuelles</i>	<b>TOTAL (PM)</b>	<b>Total des impôts ordinaires</b>	<i>Montants inscrits au budget</i>	<i>Ecart</i>
Statistiques fiscales effectives		80%	2003	14'972'233		1'162'878		<b>16'135'110</b>	671'082		258'791		<b>929'873</b>	<b>17'064'983</b>	16'109'000	955'983
"		80%	2004	14'911'343	-0.4%	1'274'344	9.6%	<b>16'185'687</b>	701'694	4.6%	254'313	-1.7%	<b>956'007</b>	<b>17'141'694</b>	16'520'000	621'694
"		80%	2005	15'143'404	1.6%	1'408'394	10.5%	<b>16'551'798</b>	1'002'902	42.9%	281'228	10.6%	<b>1'284'130</b>	<b>17'835'929</b>	17'866'000	-30'071
"		80%	2006	15'016'027	-0.8%	1'514'142	7.5%	<b>16'530'169</b>	961'030	-4.2%	305'803	8.7%	<b>1'266'834</b>	<b>17'797'002</b>	17'582'000	215'002
"		72.30%	2007	13'773'679	-8.3%	1'416'790	-6.4%	<b>15'190'469</b>	878'180	-8.6%	306'214	0.1%	<b>1'184'393</b>	<b>16'374'862</b>	16'580'200	-205'338
"		80%	2008	15'708'173	14.0%	1'436'005	1.4%	<b>17'252'319</b>	963'330	9.7%	356'081	16.3%	<b>1'139'877</b>	<b>18'463'590</b>	18'781'000	-317'410
"		80%	2009	15'901'316	1.2%	1'505'793	4.9%	<b>17'205'173</b>	1'135'357	17.9%	412'072	15.7%	<b>1'321'549</b>	<b>18'954'537</b>	19'010'000	-55'463
Projections selon potentiels émis par le Service cantonal des contributions (dernières statistiques-09.2011)		80%	<b>2010</b>	16'298'228	2.5%	1'527'304	1.4%	<b>18'517'023</b>	1'175'905	3.6%	412'072	0.0%	<b>1'074'062</b>	<b>19'413'509</b>	18'439'400	974'109
		80%	<b>2011</b>	16'471'878	1.1%	1'462'770	-4.2%	<b>18'517'023</b>	1'125'220	-4.3%	393'341	-4.5%	<b>1'074'062</b>	<b>19'453'208</b>	18'996'000	457'208
		80%	<b>2012</b>	17'240'896	4.7%	1'484'281	1.5%	<b>18'517'023</b>	1'044'123	-7.2%	430'802	9.5%	<b>1'074'062</b>	<b>20'200'102</b>	20'200'800	-698

**C. MESSAGES DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GENERAL****Message 06/11****020.506.02 Renouvellement du parc informatique (hard- et software)****1. BUT DE LA DEPENSE**

Après le remplacement et le complètement du matériel informatique en décembre 2009, depuis janvier 2010 l'administration communale est raccordée au Service informatique et télécommunications de l'Etat de Fribourg (SITel), sur les serveurs duquel toutes les applications et bases de données informatiques communales sont hébergées, dans l'environnement CommuNet. Cette solution donne globalement satisfaction, notamment en matière de sécurité.

En 2011, le travail d'amélioration, de remplacement et d'acquisition d'applications nouvelles ou complémentaires s'est poursuivi. Il s'agit notamment de l'adaptation du registre des habitants, qui est dans sa dernière phase d'harmonisation, du remplacement de l'application de gestion des classes. L'introduction de nouveaux modules est en cours (réservation et location de locaux et d'objets, gestion des séances, gestion électronique de documents (GED) pour le contrôle des habitants, fonctionnalités e-GOV), tandis que l'acquisition d'un module de cadastre apportant des solutions permettant la facturation de certaines taxes, ainsi que l'introduction d'une solution permettant la gestion des permis de construire est encore en phase d'étude.

L'introduction de la GED et l'archivage électronique pour l'ensemble de l'administration doit aussi passer dans une phase de concrétisation : les problèmes de locaux et de place deviennent déterminants et le Conseil communal a demandé d'avancer avec ce dossier. C'est donc dans ce sens et en tenant compte de ce qu'il reste à réaliser du programme 2011, qu'un crédit complémentaire, tel que prévu au plan financier, est sollicité pour 2012.

**Situation des dépenses**

– Crédit disponible en janvier 2011	Fr. 151'313.-
– Dépenses (situation octobre 2011)	Fr. 50'000.-
– Solde (situation octobre 2011)	Fr. 101'313.-
<b>Crédit sollicité pour le budget 2011</b>	<b><u>Fr. 50'000.-</u></b>

**2. FINANCEMENT**

- 2.1. Coût : cette dépense est devisée à Fr. 50'000.-  
 2.2. Couverture : cette dépense sera financée par l'emprunt.

**3. FRAIS ANNUELS SUPPLEMENTAIRES**

- 3.1. Amortissement de la dette : 25 % Fr. 50'000.- Fr. 12'500.-  
 3.2. Intérêts de la dette : 3 % Fr. 50'000.- Fr. 1'500.-  
 3.3. Frais de fonctionnement supplémentaire : des frais de redevances annuelles de l'ordre de Fr. 20'000.- sont à prévoir pour les exercices suivants.

Cet investissement est soumis au droit de référendum facultatif selon l'article 52 LCo.

## Message 07/11

**14.506.07 – 14.661.00 Remplacement des tenues lourdes feu et des casques de protection personnelle****1. But de la dépense**

Après plus de 14 ans de service et selon les nouvelles directives de l'ECAB en matière d'équipement personnel des sapeurs-pompiers, les actuelles tenues lourdes feu du Corps des sapeurs-pompiers Marly doivent être remises aux nouvelles normes en vigueur (EN 469 de 2005), afin de garantir aux soldats du feu une protection maximale lors d'interventions feux et une visibilité efficace dans le trafic routier. Il en va de même pour une partie des casques de protection qui, selon un récent contrôle d'un spécialiste agréé, au fil des exercices et des interventions passées, présente des défauts graves et doit être remplacée urgemment, afin de garantir une protection totale des intervenants.

Afin d'analyser, de comparer et de tester une partie des nombreux équipements feu présents sur le marché, un groupe de travail, composé du Commandant et de quelques membres de l'état-major du CSP Marly, s'est donc constitué. Ce dernier a présenté un dossier à l'état-major, qui a soutenu sa proposition, en portant son choix sur la veste et le pantalon feu « Panther », de couleur bleu, distribués par la société Parafamme via le groupe GROWAG.

Il s'agit d'un équipement adapté aux missions de la lutte contre le feu, conforme à la norme EN 469 de 2005 incluant également l'annexe B et EN 11621-1 (renfort des épaules pour les porteurs d'appareils), confortable pour les intervenants, d'un textile de qualité garantissant une longue durabilité et surtout d'un excellent rapport qualité-prix.

Actuellement, d'autres corps communaux tels que Fribourg, Villars-sur-Glâne, Farvagny, Corpataux, Rossens et Léchelles l'utilisent et en sont unanimement satisfaits.

Quand aux anciennes tenues, environ 70 pièces, elles seront utilisés, pour les meilleures pièces (env. 30 tenues) comme équipement temporaire pour les nouveaux sapeurs-pompiers et comme équipement dommageable lors de prestation à feux réels pour des tiers (journée APEM, démos feu, entretiens hivernaux du parc des engins). Le reste du stock présentant trop de défauts sera éliminé ou donné à des tiers (pompiers de TUSNAD).

En ce qui concerne le remplacement des casques de protection GALLEY F1, seules trente pièces suffisent, car les casques défectueux sont principalement ceux des porteurs d'appareils respiratoires (environ 25 personnes) qui, dans leurs devoirs de lutte contre le feu, sont confrontés à des missions de pénétration difficiles dans les bâtiments (fenêtres, saut-de-loup...).

**2. Financement**

Coût :

Achat de 60 vestes et pantalons feu Grovag-PANTHER bleu	Fr. 60'000.—
Remplacement de 30 casques Galley F1	Fr. 12'000.—
Coût total	Fr. 72'000.—
<i>./. subventions ECAB de 23.5%</i>	<i>Fr. 16'920.—</i>
<b>Soit un total de (TVA 8% incluse) :</b>	<b>Fr. 55'080.—</b>

2.1. Couverture : cette dépense sera financée par l'emprunt.

**3. Frais annuels supplémentaires**

3.1. <u>Amortissement de la dette</u> :	15 %	Fr. 55'080.-	Fr. 8'262.--
3.2. <u>Intérêts de la dette</u> :	3 %	Fr. 55'080.-	Fr. 1'652.--
3.3. <u>Frais de fonctionnement supplémentaire</u> :		-	

Cet investissement est soumis au droit de référendum facultatif selon l'article 52 LCo.



## Message 08/11

## 294.503.19 Rénovations diverses sur bâtiments scolaires

1. But de la dépense

Le Conseil communal a pris différentes mesures en vue de redresser la situation financière de notre Commune. L'une d'elles consiste à présenter toutes les dépenses qui peuvent être assimilées à un investissement en tant que tel et de ne pas les prévoir dans les comptes de fonctionnement. Cette mesure a notamment été proposée par la société fiduciaire qui a contrôlé les comptes ces dernières années. Elle est appuyée par le Service des communes (SCom) et la Commission financière actuelle.

Les objets d'investissement proposés par ce message sont des investissements dans le sens de remplacements ayant pour but de maintenir la valeur et l'activité au niveau actuel, voire de leur ajouter une plus-value. Ces travaux sont nécessaires, parfois même urgents, sans quoi les conditions d'exploitation minimums ne peuvent plus être garanties.

Les travaux suivants sont prévus :

- Halle omnisports : protection par des revêtements de finition douches – séchages,
- Halle omnisports: ventilation local buvette,
- Halle omnisports complément d'aménagement local professeurs. Modification des fermetures des vestiaires,
- Halle polyvalente : porte de halle à remplacer,
- Halle polyvalente aménagement – asphaltage de la zone sud extérieure pour pouvoir déplacer la nacelle de nettoyage des vitrages (Le dallage actuelle est sur sol instable),
- Halle polyvalente : revêtements des locaux professeurs- sanitaires-vestiaires,
- Halle polyvalente : réfection des corridors, revêtements-WC-vestiaires-appareils sanitaires et peintures,
- Halle polyvalente : plan de fermeture à uniformiser,
- Rénovations diverses.

Le Conseil communal estime qu'il est indispensable et nécessaire de maintenir la substance des bâtiments d'école en investissant annuellement dans leur rénovation, leur amélioration ou simplement leur maintien. Le montant de cet investissement s'élève à Fr. 100'000.-.

2. Financement

- |                          |  |               |
|--------------------------|--|---------------|
| 2.1. <u>Coût</u> :       | cette dépense est estimée à                | Fr. 100'000.- |
| 2.2. <u>Couverture</u> : | cette dépense sera financée par l'emprunt. |               |

3. Frais annuels supplémentaires

- |   |    |                 |             |
|---|----|-----------------|-------------|
| 3.1. <u>Amortissement de la dette</u> :               | 3% | s/Fr. 100'000.- | Fr. 3'000.- |
| 3.2. <u>Intérêts de la dette</u> :                    | 3% | s/Fr. 100'000.- | Fr. 3'000.- |
| 3.3. <u>Frais de fonctionnement supplémentaires</u> : | -  |                 |             |

Cet investissement est soumis au droit de référendum facultatif selon l'article 52 LCo.

## Message 09/11

**294.506.06 Achat d'un écran de projection pour la petite halle de gymnastique de Marly Grand-Pré****1. But de la dépense**

L'écran de projection, installé dans la petite halle de gymnastique de Marly Grand-Pré, a été endommagé et déchiré par la remontée accidentelle d'un panier de basketball. Cette manœuvre ayant été faite par un stagiaire accomplissant un service civil auprès de l'animation socioculturelle, la responsabilité civile de la Confédération a indemnisé notre Commune et a versé un montant de Fr. 9'000.- environ. Ce montant a été utilisé pour payer la location d'un écran nécessaire à l'organisation de spectacles scolaires. Cette location est onéreuse (montage, démontage) et n'est pas très rationnelle. La programmation oblige les élèves à visionner le spectacle le jour de location et il n'y a pas de flexibilité. La proposition est donc de remplacer cet équipement dont l'utilité est démontrée. Afin d'éviter tout dommage futur, la remise en place du grand écran sera sécurisée, par blocage de la remontée du panier de basket.

Le prix d'un écran fixe conçu dans le caisson plafonnier avec, en complément, les sécurités nécessaires à sa mise en place, est de Fr. 30'000.-.

Le Conseil communal estime qu'il est indispensable que les enseignants puissent travailler dans les meilleures conditions possibles avec du matériel correspondant aux exigences d'efficacité actuelles. Pour ces raisons, il demande un montant d'investissement de Fr. 30'000.-.

**2. Financement**

- 2.1. Coût : cette dépense est estimée à Fr. 30'000.-  
 2.2. Couverture : cette dépense sera financée par l'emprunt.

**3. Frais annuels supplémentaires**

- 3.1. Amortissement de la dette : 15 % s/Fr. 30'000.- Fr. 4'500.-  
 3.2. Intérêts de la dette : 3 % s/Fr. 30'000.- Fr. 900.-  
 3.3. Frais de fonctionnement supplémentaire : -

Cet investissement est soumis au droit de référendum facultatif selon l'article 52 LCo.

## Message 10/11

## 620.501.36 Aménagement de la Route de la Gérine

1. But de la dépense

Ce message donne suite aux demandes insistantes des habitants du secteur Riedelet – Champ-Montant auprès de la Commune pour sécuriser le tronçon entre l'Impasse Champ-Montant et le carrefour de Bel-Air. L'acuité de ce problème a été mise en évidence par l'accident, heureusement sans conséquences graves, qui a eu lieu le 9 octobre 2010. Lors de l'établissement de l'étude globale de modération de trafic en 2006, des mesures de vitesse ont été effectuées sur la route de la Gérine, sur le tronçon qui nous concerne, et il apparaît qu'environ 44% des véhicules roulent à plus de 50km/h (36% entre 50 et 60km/h, 7% entre 60 et 70km/h, 1% > 70km/h).

Avec ce projet, nous voulons :

- casser cet effet boulevard en introduisant des obstacles
- sécuriser le flux de piétons avec des trottoirs (le trottoir « Hors chaussée » éventuel d'une longueur de 320m est sorti de ce projet, il n'est donc pas partie du montant demandé)
- sécuriser le passage piéton existant et créer un nouveau passage piéton (voir plan annexé).

Dans le cadre des budgets d'investissement 2008 et 2009 (messages 29/07 et 19/08), le Conseil général a accepté d'allouer un crédit de Fr. 45'000.- pour la réalisation des études préliminaires et de l'avant-projet.

Sur la base des travaux réalisés jusqu'à ce jour, nous pouvons passer à la phase de concrétisation du projet. Le montant demandé dans ce message concerne l'étude de projet définitif et d'exécution, la réalisation de l'ouvrage et la direction des travaux. Sur la base de l'avant-projet, le projet a été devisé par notre mandataire comme suit :

1) Acquisition du terrain

- Estimation du coût (210+55=265m <sup>2</sup> )	Fr. 5'000.-
<b>Total acquisition de terrain TTC</b>	<b>Fr. 5'000.-</b>

2) Projet

- Travaux de génie-civil	Fr. 555'000.-
- Marquage et signalisation	Fr. 6'000.-
- Travaux géométriques	Fr. 10'000.-
- Divers et imprévus	Fr. 59'000.-
- Projet et DT	Fr. 110'000.-

Total projet TTC	Fr. 740'000.-
------------------	---------------

**Total 1 (acquisition de terrain) et 2 (projet)**

Budget 2008 (message 29/07 déjà voté)	- Fr. 30'000.-
Budget 2009 (message 19/08 déjà voté)	- Fr. 15'000.-

**A charge des budgets 2012 et 2013**

<b>Fr. 700'000.-</b>
----------------------

La Commission d'aménagement du territoire, des transports et de l'énergie a préavisé favorablement cet investissement, qui serait porté à **charge de l'exercice 2012 pour Fr. 200'000.-** et de **l'exercice 2013 pour Fr. 500'000.-**.

Cet objet figure également sur la liste des vœux émis par Marly Sympa.

2. Financement

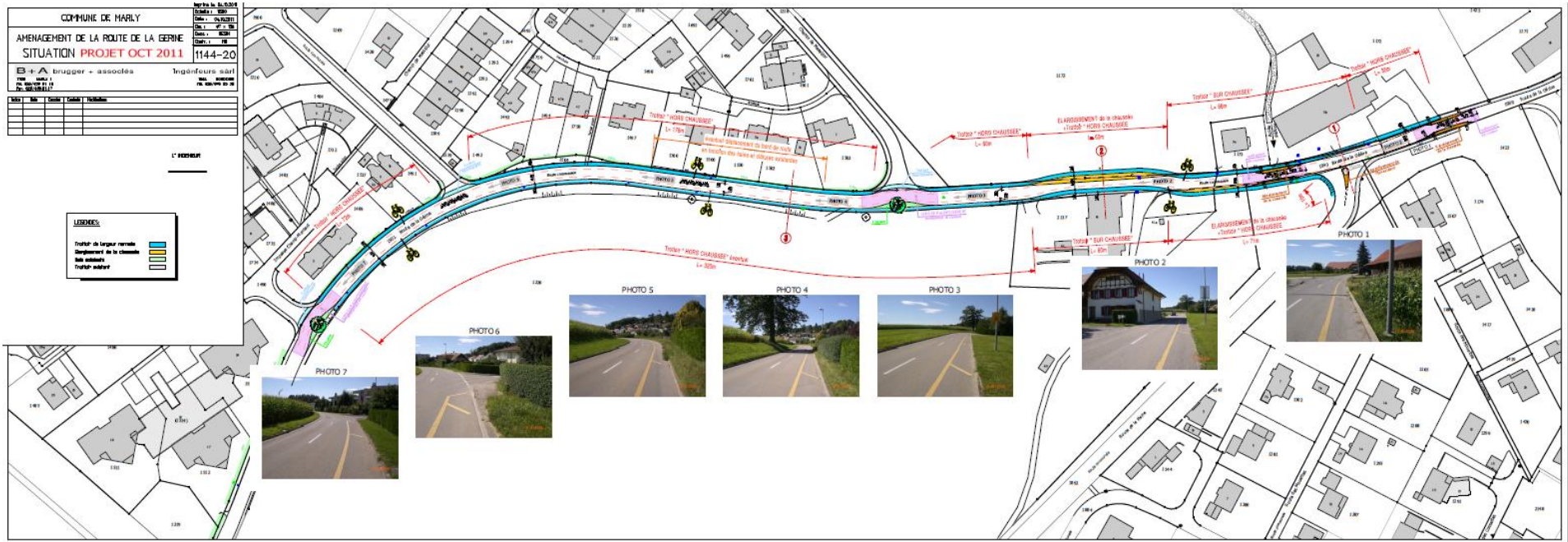
2.1. <u>Coût</u> : Cette dépense est devisée à	Fr. 700'000.-
2.2. <u>Couverture</u> : cette dépense sera financée par l'emprunt.	

3. Frais annuels supplémentaires

3.1. <u>Amortissement de la dette</u> :	4 %	s/Fr. 700'000.-	Fr. 28'000.-
3.2. <u>Intérêts de la dette</u> :	3 %	s/Fr. 700'000.-	Fr. 21'000.-
3.3. <u>Frais de fonctionnement supplémentaire</u> :			-

Cet investissement est soumis au droit de référendum facultatif selon l'article 52 LCo.

**Annexe** : un plan



## Message 11/11

**620.501.47 Modération de trafic entre la Route des Préalpes et la Route de Bourguillon (trottoir de Cité)****1. But de la dépense**

La présente demande de crédit concerne la création d'un trottoir entre le chemin du Publiet et la route de Bourguillon, le long du carrefour de Cité, ainsi que l'aménagement d'une traversée piétonne sécurisée à la sortie du giratoire direction Bourguillon. Ce projet a pour objectif de répondre à la décision de la police cantonale de ne plus permettre l'engagement de patrouilleurs scolaires dans ce carrefour. Il offre ainsi un autre itinéraire sécurisé pour les enfants qui se rendent à l'école.

Dans le cadre du budget d'investissement 2010 (message 22/09), le Conseil général a accepté d'allouer un crédit d'étude de Fr. 30'000.-.

Sur la base des travaux réalisés jusqu'à ce jour, nous pouvons passer à la phase de concrétisation du projet. Le montant du crédit sollicité concerne la réalisation de l'ouvrage et la direction des travaux. Sur la base de l'avant-projet, le projet a été devisé par notre mandataire comme suit :

1. <u>Acquisition du terrain</u>	
- Estimation du coût (50m2)	Fr. 25'000.-
Total acquisition de terrain TTC	Fr. 25'000.-
2. <u>Projet</u>	
- Travaux de génie-civil + réseau	Fr. 82'300.-
- Divers et imprévus	Fr. 7'600.-
- Projet et DT	Fr. 15'100.-
Total projet TTC	Fr. 105'000.-
<b>Total 1 (acquisition de terrain) et 2 (projet)</b>	<b>Fr. 130'000.-</b>
Budget 2010 (message 22/09 déjà voté)	- Fr. 30'000.-
<b>A charge du budget 2012</b>	<b>Fr. 100'000.-</b>

La Commission d'aménagement du territoire, des transports et de l'énergie a préavisé favorablement ce message.

**2. Financement**

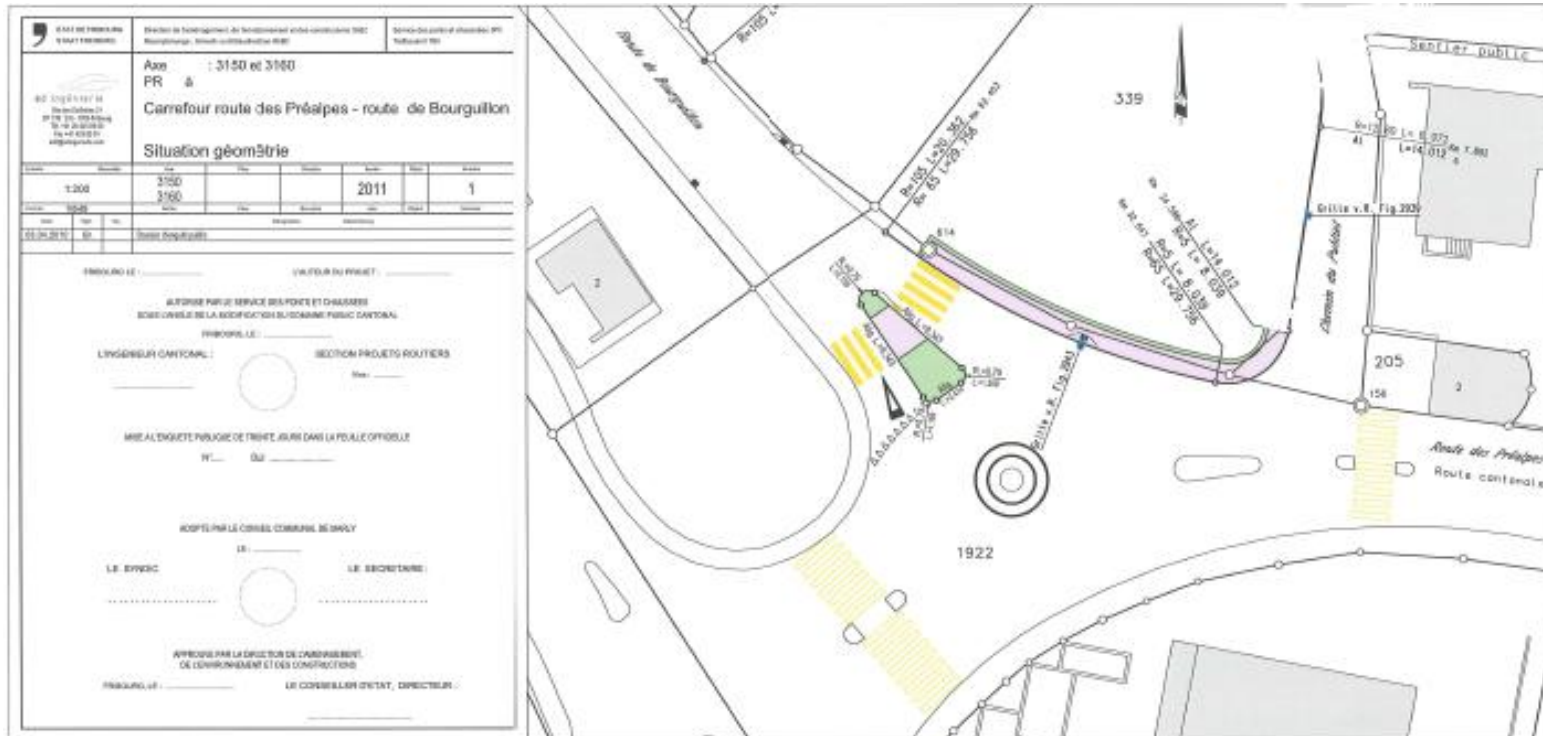
2.1. <u>Coût</u> :	Fr.	100'000.-
2.2. <u>Couverture</u> :	cette dépense sera financée par l'emprunt.	

**3. Frais annuels supplémentaires**

3.1. <u>Amortissement de la dette</u> :	4 %	s/Fr. 100'000.-	Fr.	4'000.-
3.2. <u>Intérêts de la dette</u> :	3 %	s/Fr. 100'000.-	Fr.	3'000.-
3.3. <u>Frais de fonctionnement supplémentaire</u> :	-			

Cet investissement est soumis au droit de référendum facultatif selon l'article 52 LCo.

**Annexe** : un plan



**Message 12/11**

**620.501.52 Aménagement d'une liaison cyclistes/piétons entre la Route de la Gérine et la Route des Ecoles**

**1. But de la dépense**

Le chemin historique de Marly-le-Grand à Marly-le-Petit (chemin des Epinettes) relie entre eux les principaux équipements publics et son rôle de liaison piétonne/cycliste doit être maintenue. Pour cette raison, le PAD Pré de la Croix prévoit l'aménagement d'une piste mixte cyclable/piéton, afin de prolonger la liaison de mobilité douce du Chemin des Epinettes à la route des Ecoles. Une convention pour le remboursement du coût de l'ouvrage sera passée entre l'entité qui réalisera le PAD et la Commune.

Dans le cadre du budget d'investissement 2011 (message 24/10), le Conseil général a accepté d'allouer un crédit de Fr. 10'000.- pour l'étude de l'avant-projet, du projet de l'ouvrage jusqu'à la demande d'autorisation.

Sur la base des travaux réalisés jusqu'à maintenant, la phase de concrétisation du projet peut être abordée. Le crédit demandé par ce message concerne la réalisation de l'ouvrage et la direction des travaux, crédit qui, sur la base de l'avant-projet, a été devisé par notre mandataire comme suit :

1. <u>Acquisition du terrain</u>	
- Estimation du coût	Fr. 0.-
	<hr/>
Total acquisition de terrain TTC	Fr. 0.-
2. <u>Projet</u>	
- Travaux de génie-civil + réseau	Fr. 216'000.-
- Divers et imprévus	Fr. 34'000.-
- Projet et DT	Fr. 25'000.-
	<hr/>
Total projet TTC	Fr. 275'000.-
<b>Total 1 (acquisition de terrain) et 2 (projet)</b>	<b>Fr. 275'000.-</b>
Budget 2011 (message 24/10 déjà voté)	- Fr. 10'000.-
	<hr/>
<b>A charge du budget 2012</b>	<b>Fr. 265'000.-</b>

La Commission d'aménagement du territoire, des transports et de l'énergie a préavisé favorablement ce message.

**2. Financement**

2.1. Coût :	Fr. 265'000.-
2.2. <u>Couverture</u> : cette dépense sera financée par l'emprunt.	

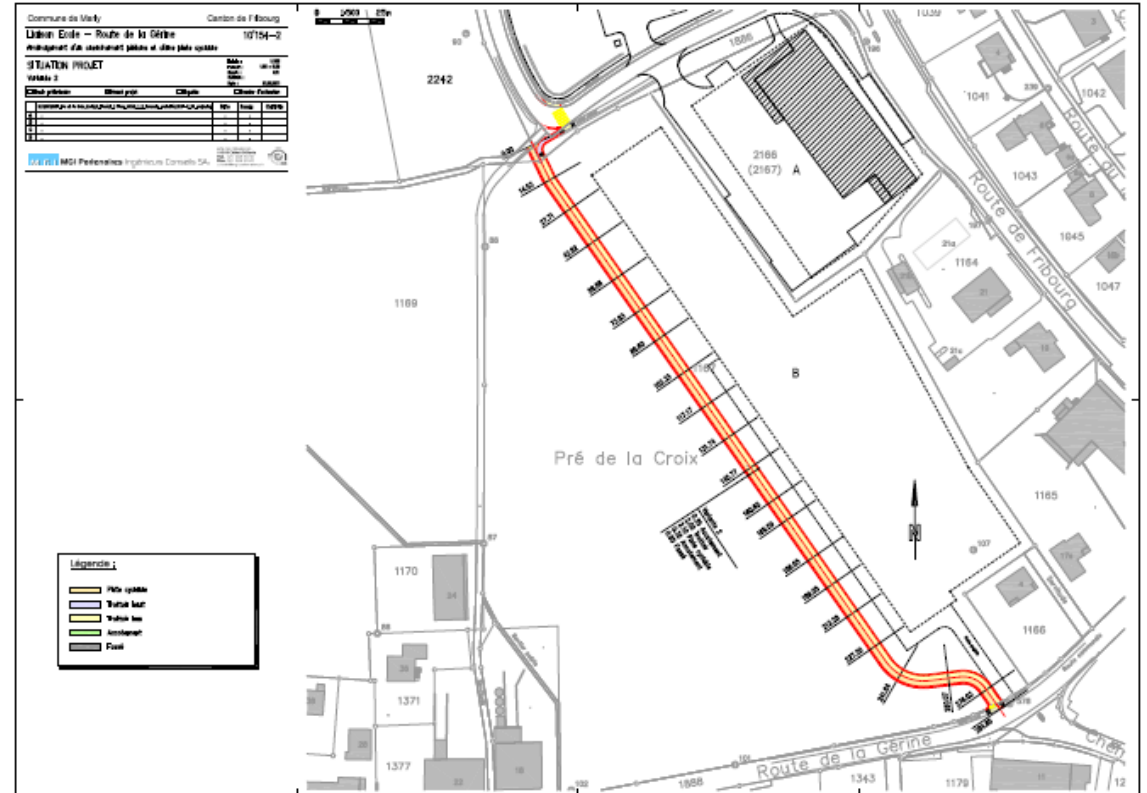
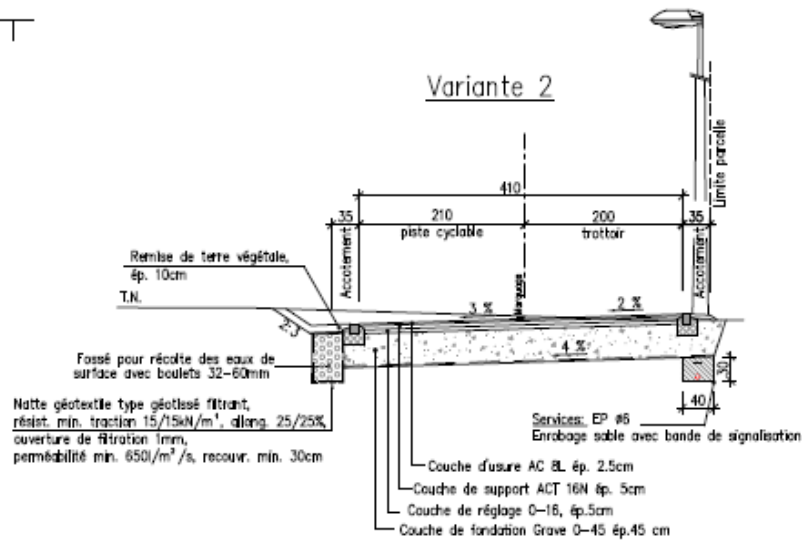
**3. Frais annuels supplémentaires**

3.1. <u>Amortissement de la dette</u> :	4 %	s/Fr. 265'000.-	Fr. 10'600.-
3.2. <u>Intérêts de la dette</u> :	3 %	s/Fr. 265'000.-	Fr. 7'950.-
3.3. <u>Frais de fonctionnement supplémentaire</u> :			

Cet investissement est soumis au droit de référendum facultatif selon l'article 52 LCo.

**Annexes** : plan de situation et coupe

T





## Message 13/11

**620.501.56 Travaux de réparation des escaliers du passage souterrain de Marly Grand-Pré****1. But de la dépense**

La Section de l'édilité a signalé que les escaliers et les rampes du passage piétonnier souterrain de Marly Grand-Pré, à hauteur du carrefour giratoire des écoles, sont en mauvais état et même fortement endommagés, conséquence de leur âge et des interventions d'entretien hivernal. Ce passage étant fortement utilisé, notamment par les nombreux élèves, parents et enseignants se rendant au centre scolaire de Grand-Pré, il serait judicieux d'effectuer des travaux de réparation dès l'année prochaine pour stopper la progression de la dégradation. Il est déjà actuellement difficile d'emprunter ce passage avec une poussette.

Le programme des travaux prévu comporte le piquage de l'ancien revêtement des rampes d'escaliers et le coulage d'une nouvelle chape d'escalier.

**2. Financement**

2.1. Coût : Fr. 45'000.-

2.2. Couverture : cette dépense sera financée par l'emprunt.

**3. Frais annuels supplémentaires**

3.1. Amortissement de la dette : 4 % s/Fr. 45'000.- Fr. 1'800.-

3.2. Intérêts de la dette : 3 % s/Fr. 45'000.- Fr. 1'350.-

3.3. Frais de fonctionnement supplémentaire : -

Cet investissement est soumis au droit de référendum facultatif selon l'article 52 LCo.

## Message 14/11

## 620.501.57 Pose d'un tapis Route des Cossettes

1. But de la dépense

Les travaux d'aménagements routiers, dans le quartier des Cossettes, ne sont, à ce jour, toujours pas terminés, puisque la couche de roulement (couche de finition) n'a pas été posée. Une provision de Fr. 18'435.90 a été constituée à cet effet. Les travaux de construction du quartier étant maintenant achevés, le Conseil communal, sur proposition du Dicastère et de la Section de l'édilité, souhaite terminer ces travaux.

2. Financement

- 2.1. Coût : Fr. 25'000.-  
2.2. Couverture :  
cette dépense sera financée en partie par l'emprunt (Fr. 6'564.-),  
en partie par la provision constituée à cet effet (Fr. 18'436.-).

3. Frais annuels supplémentaires

- 3.1. Amortissement de la dette : 7 % s/Fr. 6'564.- Fr. 459.-  
3.2. Intérêts de la dette : 3 % s/Fr. 6'564.- Fr. 197.-  
3.3. Frais de fonctionnement supplémentaire : -

Cet investissement est soumis au droit de référendum facultatif selon l'article 52 LCo.

**Message 15/11****620.501.58 Pose d'un tapis aux « Essinges-Est »****1. But de la dépense**

Les travaux d'aménagements routiers dans le quartier Les Essinges-Est ne sont, à ce jour, toujours pas terminés. La couche de roulement (couche de finition) n'a pas encore été posée. Un montant avait été provisionné à la fin des travaux pour réaliser cette dernière étape, soit Fr. 35'550.-.

La quasi totalité des parcelles du quartier étant désormais construites, le Conseil communal, sur proposition du Dicastère et de la Section de l'édilité juge opportun de terminer ces travaux ; en ajoutant qu'en l'état actuel, il est nécessaire, pour pouvoir effectuer correctement les travaux de déneigement, de poser des chanfreins autour des chambres, ce qui, évidemment, entraîne des frais pour la Commune, chaque année.

**2. Financement**

- 2.1. Coût : Fr. 35'550.-  
2.2. Couverture : cette dépense sera financée par la provision constituée à cet effet, soit Fr. 35'550.-

**3. Frais annuels supplémentaires**

- 3.1. Frais de fonctionnement supplémentaire : -

Cet investissement est soumis au droit de référendum facultatif selon l'article 52 LCo.

## Message 16/11

## 620.501.59 Pose d'un tapis au PED « Les Daillettes »

1. But de la dépense

Lors de la réalisation du Plan d'équipement de détail (PED) «Les Daillettes » (route du Centre), les travaux d'aménagements routiers n'ont pas été achevés puisque la couche de roulement (couche de finition) n'a pas été posée. Un montant avait été mis en provision à la fin des travaux et représente quelque Fr. 20'663.55. Le secteur étant désormais construit, le Conseil communal, sur proposition des Dicastère et Section de l'édilité juge opportun de terminer ces travaux, qui sont devisés à Fr. 55'000.-.

2. Financement

- 2.1. Coût : cette dépense est devisée à Fr. 55'000.-  
2.2. Couverture : cette dépense sera financée  
– en partie par l'emprunt (Fr. 34'336.-)  
– en partie par la provision constituée (Fr. 20'664.-).

3. Frais annuels supplémentaires

- 3.1. Amortissement de la dette : 7 % s/Fr. 34'336.- Fr. 2'404.-  
3.2. Intérêts de la dette : 3 % s/Fr. 34'336.- Fr. 1'030.-  
3.3. Frais de fonctionnement supplémentaire : -

Cet investissement est soumis au droit de référendum facultatif selon l'article 52 LCo.

## Message 17/11

## 620.501.60 Réfection du revêtement à la Route de la Colline

1. But de la dépense

Suite à un constat de l'état de l'ensemble des routes communales, le Conseil communal, sur proposition du Dicastère et de la Section de l'édilité, estime nécessaire de refaire le revêtement de la route et du trottoir de la Route de la Colline, ainsi que les bordures du trottoir. En effet, d'importants dégâts ont été constatés durant l'année dernière. Force est de constater que les travaux de construction des immeubles de la Route de la Colline 6-8-10 ont également mis à mal le revêtement vieux de plus de 30 ans. La partie se situant à proximité de la croisée Route du Centre – Route de la Colline – Route du Nord devient dangereuse, principalement pour les vélos et autres 2 roues.

Ces travaux sont coordonnés avec la section « eau et assainissement » qui doit également intervenir par la mise en séparatif des collecteurs situés dans ce même secteur (message n° 29/11).

2. Financement

- 2.1. Coût : Fr. 260'000.-  
2.2. Couverture : cette dépense sera financée par l'emprunt.

3. Frais annuels supplémentaires

- 3.1. Amortissement de la dette : 7 % s/Fr. 260'000.- Fr. 18'200.-  
3.2. Intérêts de la dette : 3 % s/Fr. 260'000.- Fr. 7'800.-  
3.3. Frais de fonctionnement supplémentaire : -

Cet investissement est soumis au droit de référendum facultatif selon l'article 52 LCo.

Message 18/11

620.501.61 Réaménagement du trottoir à la Route de Bourguillon

1. **But de la dépense**

La Route de Bourguillon est équipée d'un trottoir, avec revêtement bitumineux entre l'arrêt de bus de Marly-Cité et les immeubles 5 à 25 de la même route. En amont, un trottoir est aménagé le long de la Route du Château-d'Eau jusqu'au passage piéton conduisant au Chemin du Publiet. Pour relier les 2 secteurs, un trottoir en pavés a été aménagé en 1985. Ce tronçon pavé pose de nombreux problèmes et suscite les réclamations des usagers, car il est déformé et en très mauvais état. Par exemple, il devient très compliqué de l'emprunter avec une poussette. De plus, les travaux de déneigement sont devenus très problématiques. Par conséquent, en hiver, une grande partie du trottoir ne peut être déneigé correctement et peut donc devenir dangereux pour les utilisateurs.

Le Conseil communal a opté pour la solution d'un trottoir « standard » en revêtement bitumineux, sur proposition du Dicastère et de la Section de l'édilité. Ce trottoir répondra ainsi aux nombreuses préoccupations et demandes formulées auprès du Service technique communal et du Service de la sécurité.

2. **Financement**

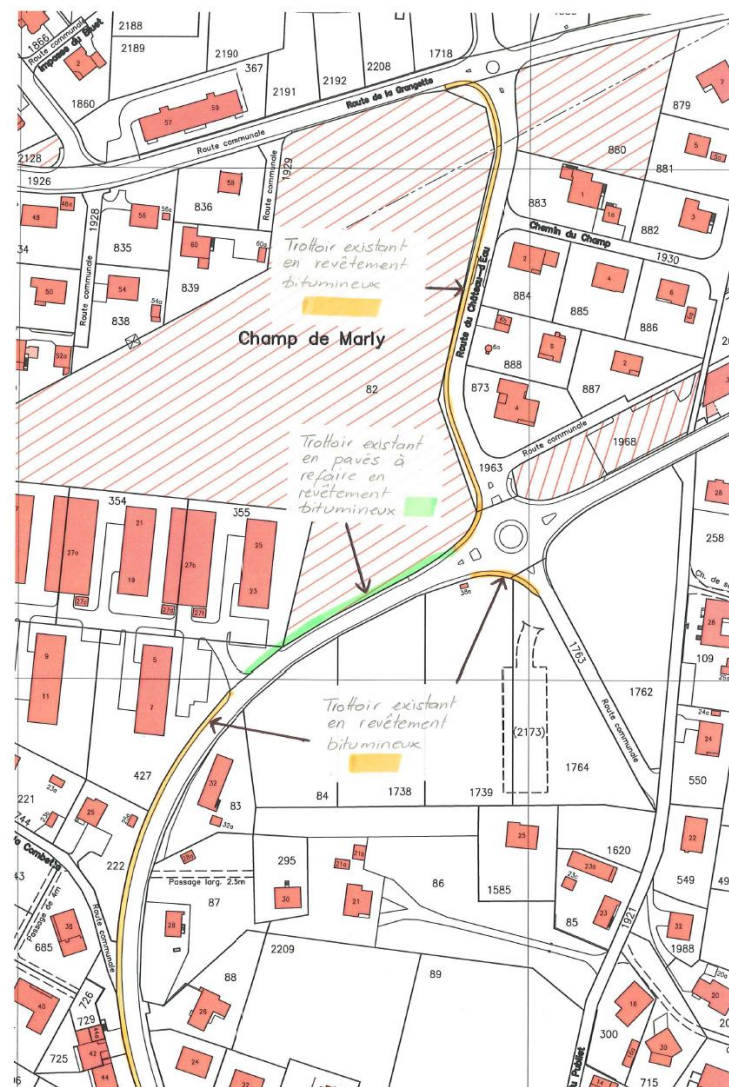
- 2.1. Coût : Fr. 50'000.-
- 2.2. Couverture : cette dépense sera financée par l'emprunt.

3. **Frais annuels supplémentaires**

- 3.1. Amortissement de la dette : 4 % s/Fr. 50'000.- Fr. 2'000.-
- 3.2. Intérêts de la dette : 3 % s/Fr. 50'000.- Fr. 1'500.-
- 3.3. Frais de fonctionnement supplémentaire : -

Cet investissement est soumis au droit de référendum facultatif selon l'article 52 LCo.

Annexe : plan de situation



## Message 19/11

## 620.501.62 Adaptation des mâts d'éclairage public pour la décoration lumineuse

1. But de la dépense

Depuis l'année 2002, l'animation de jeunesse a développé son projet de décoration de Noël, qui s'est étendu dans les quartiers: Aujourd'hui, ce sont près de 250 mâts de l'éclairage public qui reçoivent, pour toute la période de l'Avent et des fêtes, ces décorations. L'installation et le branchement de ces équipements temporaires, réalisés par l'équipe de l'animation aidée de spécialistes, représentent cependant un travail important, qui mériterait d'être simplifié et rendu plus sûr. La solution proposée est d'équiper chaque mât d'une installation électrique enfichable. Le travail serait exécuté par l'équipe de l'animation de jeunesse et les coûts de matériel serait financés par la Commune, pour un montant évalué à Fr. 25'000.-.

La Commission d'aménagement du territoire, des transports et de l'énergie a préavisé favorablement cette dépense.

2. Financement

2.1. Coût : Fr. 25'000.-  
2.2. Couverture : cette dépense sera financée par l'emprunt.

3. Frais annuels supplémentaires

3.1. Amortissement de la dette : 15 % s/Fr. 25'000.- Fr. 3'750.-  
3.2. Intérêts de la dette : 3 % s/Fr. 25'000.- Fr. 750.-  
3.3. Frais de fonctionnement supplémentaire : -

Cet investissement est soumis au droit de référendum facultatif selon l'article 52 LCo.

## Message 20/11

## 620.501.65 Concept global de modération de trafic

1. But de la dépense

Depuis plusieurs années, nombreux sont les citoyens, groupes de citoyens ou associations de quartier qui interviennent en faveur de l'introduction de modérations de trafic et de zones 30km/h dans les quartiers. Pour répondre à ce besoin grandissant de sécurité sur et le long des routes communales, une étude globale de modération de trafic a été élaborée en 2006, conformément à l'article 21a de la loi sur les routes. Pour pouvoir l'appliquer sur le territoire de notre Commune, ce document doit être validé par la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC) et plus particulièrement par le Service des ponts et chaussées. Sur ce point, le Canton est ferme : aucune zone 30km/h ne pourra être mise en place avant que ce concept ne soit validé. D'ailleurs, la mise en zone 30 de la route des Ecoles nous avait été refusée pour cette raison.

Comme cette étude date déjà de plusieurs années, il faut la mettre à jour afin de la rendre conforme aux exigences actuelles. Pour cela, des comptages doivent être réalisés pour vérifier l'évolution du trafic dans les quartiers au cours de ces 6 dernières années. En fonction des chiffres de l'évolution du trafic, d'autres mesures viendront compléter le concept global lors de sa mise à jour.

La Commission d'aménagement du territoire, des transports et de l'énergie a préavisé favorablement ce message.

2. Financement

- |   |     |          |
|---|-----|----------|
| 2.1. <u>Coût</u> : ce crédit d'étude est devisé à                   | Fr. | 19'500.- |
| 2.2. <u>Couverture</u> : cette dépense sera financée par l'emprunt. |     |          |

3. Frais annuels supplémentaires

- |  |      |                |     |         |
|--|------|----------------|-----|---------|
| 3.1. <u>Amortissement de la dette</u> :              | 15 % | s/Fr. 19'500.- | Fr. | 2'925.- |
| 3.2. <u>Intérêts de la dette</u> :                   | 3 %  | s/Fr. 19'500.- | Fr. | 585.-   |
| 3.3. <u>Frais de fonctionnement supplémentaire</u> : |      |                |     | -       |

Cet investissement est soumis au droit de référendum facultatif selon l'article 52 LCo.



## Message 21/11

## 620.501.66 Aménagement de la Route de l'impasse des Violettes

1. But de la dépense

Lors de la transaction entre la Commune et un particulier, l'acte de vente de la dernière parcelle communale du secteur des Essinges Sud prévoyait une réserve concernant la réalisation de la route d'accès : en effet, la parcelle a été vendue équipée, exceptée la route d'accès (l'Impasse des Violettes), dont la construction a été confiée à l'acquéreur pour ne pas hypothéquer la réalisation d'un projet d'habitat groupé. La Commune s'est bien entendu engagée à rembourser le coût de cet aménagement routier, une fois terminé, à l'acquéreur, à reprendre donc cette route au domaine public des routes. Sur la base du décompte final et après contrôle de la conformité de l'ouvrage, la reprise de la route peut être réalisée : le Conseil communal doit rembourser à l'acquéreur le coût de construction et d'équipement de ce tronçon de route.

Le décompte final se décompose de la manière suivante :

Ouvrage

- Travaux de génie-civil	Fr.	90'700.-
- Marquage et signalisation	Fr.	600.-
- Travaux géométriques + frais	Fr.	2'700.-
- Divers et imprévus	Fr.	17'300.-
- Projet et DT	Fr.	13'500.-
Total ouvrage HT	Fr.	124'800.-
<b>Arrondi</b>	<b>Fr.</b>	<b>125'000.-</b>

La Commission d'aménagement du territoire, des transports et de l'énergie a préavisé favorablement ce message.

2. Financement

2.1. <u>Coût</u> :	Fr.	125'000.-
2.2. <u>Couverture</u> :		
cette dépense sera financée par les liquidités courantes (Le produit de la vente doit couvrir cette construction selon le contrat de vente)		

3. Frais annuels supplémentaires

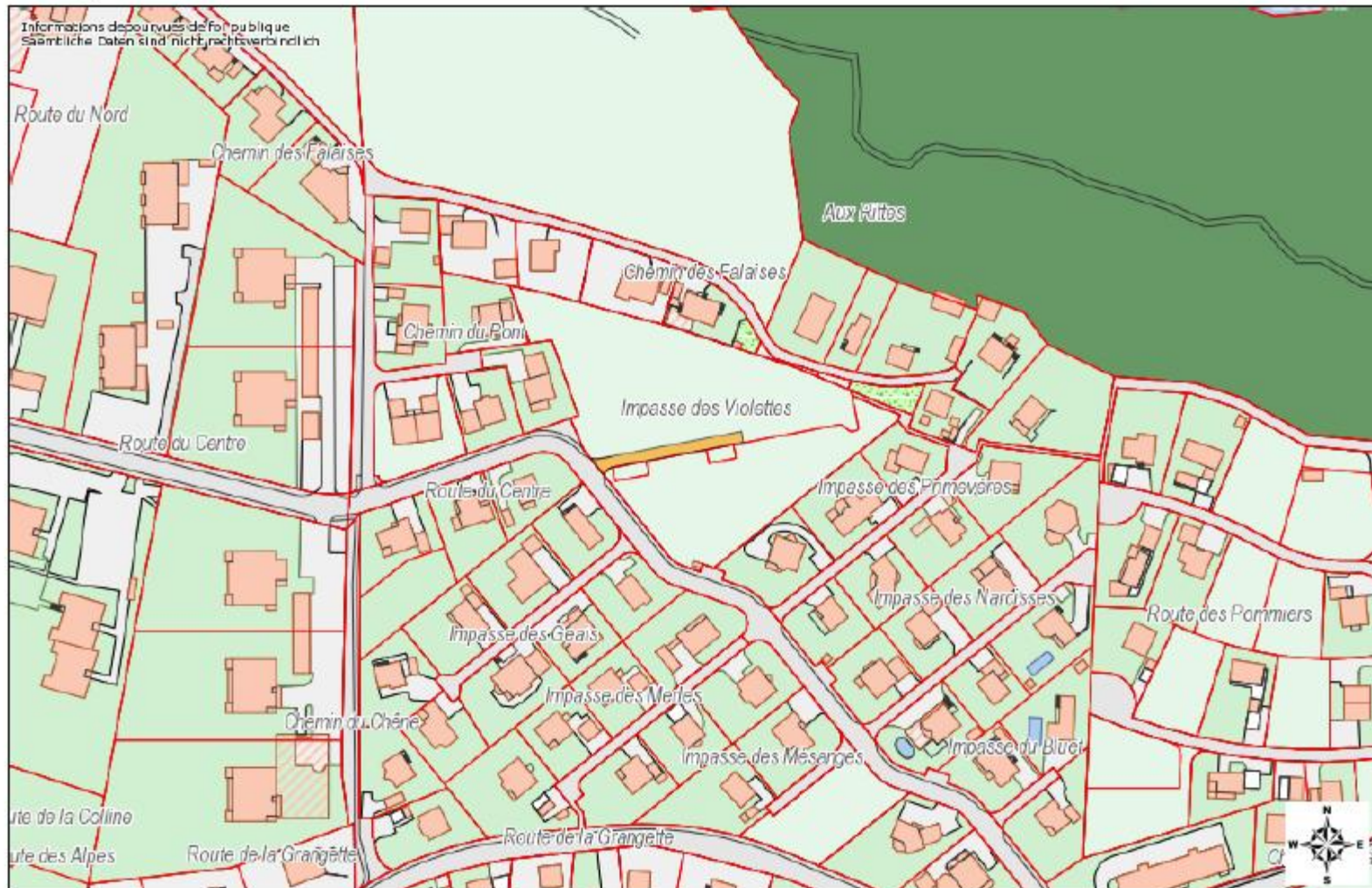
3.1. Frais de fonctionnement supplémentaire : -

Cet investissement est soumis au droit de référendum facultatif selon l'article 52 LCo.

**Annexe** : un plan de la route

x = 578245, y = 181534

Echelle 1:2000



## Message 22/11

## 620.501.67 Installation d'un abri vélos à l'arrêt TPF de la Gérine

1. But de la dépense

Aujourd'hui, nous constatons que de plus en plus d'amateurs de mobilité combinée rejoignent nos arrêts de bus pour se rendre en ville en transport public. Seul inconvénient, actuellement trois arrêts de bus ne sont pas équipés d'abri vélos dignes de ce nom et, afin de parer à ce manque évident, nous proposons d'équiper progressivement ces arrêts de bus. Cette année, nous proposons d'équiper celui de Marly-Gérine, ensuite celui du Marché Biolley et finalement l'arrêt du Bois-des-Rittes sera équipé dans le cadre des travaux d'aménagement du giratoire.

La Commission d'aménagement du territoire, des transports et de l'énergie a préavisé favorablement ce message.

2. Financement

2.1. Coût : Fr. 15'000.-  
2.2. Couverture : cette dépense sera financée par l'emprunt.

3. Frais annuels supplémentaires

3.1. Amortissement de la dette : 3 % s/Fr. 15'000.- Fr. 450.-  
3.2. Intérêts de la dette : 3 % s/Fr. 15'000.- Fr. 450.-  
3.3. Frais de fonctionnement supplémentaire : -

Cet investissement est soumis au droit de référendum facultatif selon l'article 52 LCo.

## Message 23/11

## 622.506.04 Remplacement d'un treuil

1. But de la dépense

La Section de l'édilité doit remplacer le treuil utilisé pour les travaux hivernaux sur les bords de la Gérine et des ruisseaux, ainsi que sur les sentiers pédestres. Le treuil actuellement utilisé a été acheté d'occasion il y a déjà 11 ans. Il n'est plus aux normes de sécurité actuelles et son emploi est devenu dangereux pour les employés qui prennent de gros risques en l'utilisant. Lors d'un contrôle informel à la halle édilitaire, le Service public de l'emploi a demandé avec insistance que ce treuil ne soit plus utilisé.

Le treuil que la Section propose d'acquérir sera utilisable avec les véhicules multi-lifts dont la Commune est équipé, puisque monté sur une luge, dûment protégée. De plus, il sera actionnable par télécommande.

2. Financement

- 2.1. Coût : Fr. 40'000.-  
2.2. Couverture : cette dépense sera financée par l'emprunt.

3. Frais annuels supplémentaires

- 3.1. Amortissement de la dette : 15 % s/Fr. 40'000.- Fr. 6'000.-  
3.2. Intérêts de la dette : 3 % s/Fr. 40'000.- Fr. 1'200.-  
3.3. Frais de fonctionnement supplémentaire : -

Cet investissement est soumis au droit de référendum facultatif selon l'article 52 LCo.

Message 24/11

70.501.36 Remplacement d'une conduite de distribution d'eau à la Route de Chésalles

1. **But de la dépense**

Une demande préalable de permis de construire a été déposée pour la réalisation d'un projet de halles industrielles sur l'article 2125 du cadastre de la commune, parcelle située à la route de Chésalles. Le projet prévoit l'aménagement de places de stationnement au-dessus d'une conduite principale de distribution d'eau en Eternit, donc une conduite ancienne. Pour éviter tout dommage durant ou après les travaux, la Section et le Dicastère des eaux estiment qu'il est judicieux de remplacer cette conduite.

Cette proposition d'investissement a été appuyée par la Commission des eaux lors de sa séance du 5 septembre 2011. Cet investissement sera engagé uniquement si le dossier du projet de construction de l'article 2125 atteint la phase de réalisation.

2. **Financement**

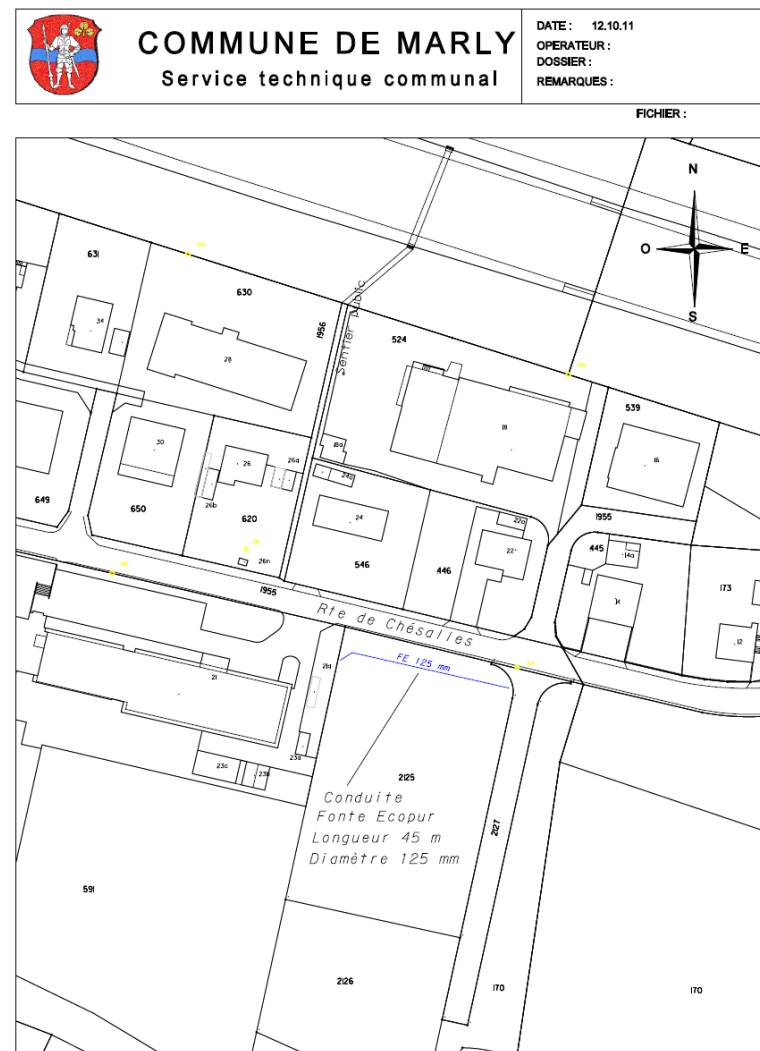
- 2.1. Coût : Fr. 15'000.-
- 2.2. Couverture : cette dépense sera financée par le prélèvement sur le compte « réserve d'eau potable » (Fr. 12'840.-)
- 2.3. Subvention : ces travaux sont subventionnés par l'ECAB, montant estimatif de la subvention Fr. 2'160.-

3. **Frais annuels supplémentaires**

- 3.1. Frais de fonctionnement supplémentaire : -

Cet investissement est soumis au droit de référendum facultatif selon l'article 52 LCo.

Annexe : plan de situation



1 : 1000

Message 25/11

### 70.501.37 Remplacement d'une conduite de distribution d'eau à la Route de la Gérine

#### 1. But de la dépense

Dans le cadre des travaux relatifs à l'aménagement d'un trottoir à la route de la Gérine, la Section et le Dicastère des eaux souhaitent remplacer, sur environ 220 m, une ancienne conduite en Eternit 125 mm et en acier 70 mm. La conduite située sur le parcours du trottoir ne supporterait sans doute pas les vibrations des machines de compactage. Avec la réalisation, cet hiver, de la conduite de liaison entre la route des Ecoles et le quartier de Messidor (message n° 31/10), la conduite de la route de la Gérine pourra être mise hors service durant le chantier du trottoir et remplacée en fonction de l'avancement des travaux.

Cette proposition d'investissement a été appuyée par la Commission des eaux lors de sa séance du 5 septembre 2011. Cette dépense sera engagée uniquement si les travaux d'aménagement du trottoir atteignent la phase de réalisation.

#### 2. Financement

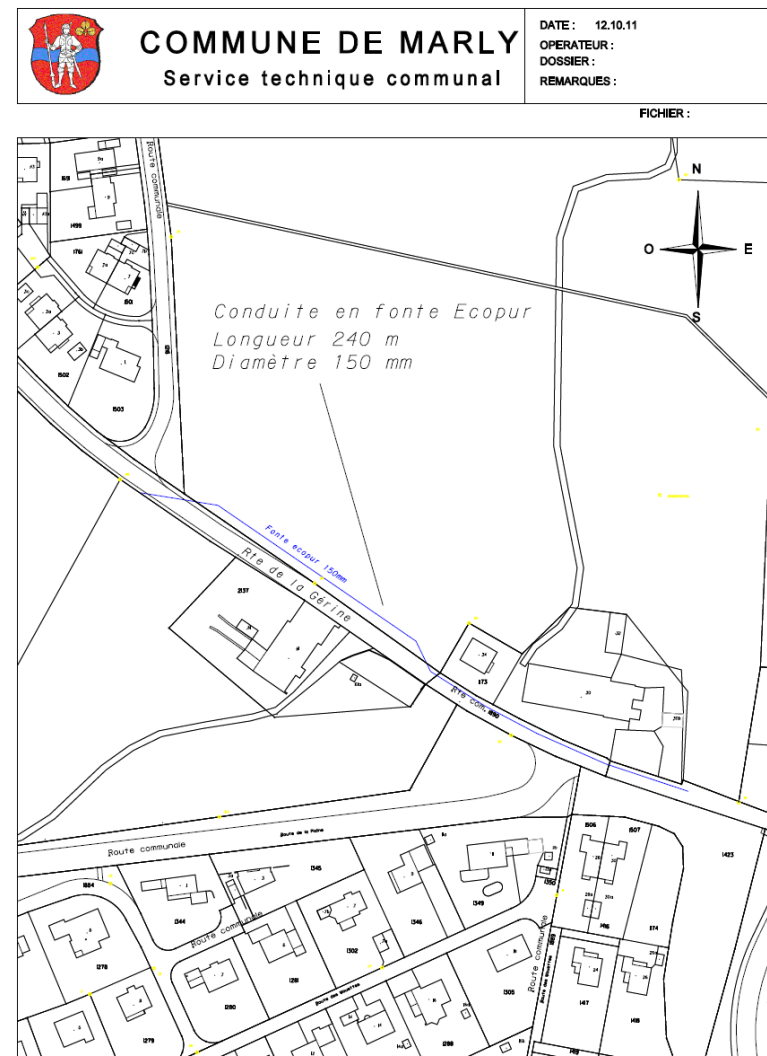
- 2.1. Coût : Fr. 120'000.-
- 2.2. Couverture : cette dépense sera financée par le prélèvement Sur le compte de « réserve d'eau potable » pour le solde après déduction de la subvention, soit Fr. 102'720.-
- 2.3. Subvention : ces travaux sont subventionnés par l'ECAB, montant estimatif de la subvention Fr. 17'280.-

#### 3. Frais annuels supplémentaires

- 3.1. Frais de fonctionnement supplémentaire : -

Cet investissement est soumis au droit de référendum facultatif selon l'article 52 LCo.

Annexe : un plan



1 : 1500

**Message complémentaire 25bis/11****70.501.37 Remplacement d'une conduite de distribution d'eau à la Route de la Gérine****1. But de la dépense**

La dépense proposée par le message n° 25/11 est liée à la l'aménagement (sécurisation) de la route de la Gérine (message n° 10/11). Le projet initial de cet aménagement a cependant été modifié très tardivement et prévoit désormais, pour éviter l'acquisition de terrains privés nécessaires à l'aménagement du trottoir dans le secteur situé entre le carrefour de la route de Messidor et le carrefour de l'Impasse Champ-Montant, un élargissement de la route vers le Sud, où se situe justement une conduite de distribution d'eau en Eternit posée en 1964. Malgré le fait que les documents de budget 2012 soient déjà sous toit, la Commission des eaux et le Conseil communal estiment judicieux de profiter de cette nouvelle donne pour proposer de réaliser en même temps le remplacement de cette conduite, de façon à bénéficier des synergies : ils proposent donc d'ajouter une demande de crédit supplémentaire au budget 2012, dépense couverte par le compte de réserve « eau potable ».

Pour réaliser cela et selon le devis d'ingénieur, un crédit de Fr. 80'000.- est nécessaire, qui s'ajouterait au crédit défini dans le message 25/11. C'est donc un montant global de Fr.200'000.- au lieu de Fr. 120'000.- qui est sollicité pour ce remplacement, directement lié à la réalisation de l'aménagement de la route de la Gérine (message 10/11). La subvention prévue de la part de l'ECAB passerait de Fr. 17'280 à Fr. 28'800.-.

**2. Financement complémentaire**

- |   |              |
|---|--------------|
| 2.1. <u>Coût</u> : coût supplémentaire selon devis d'ingénieur  | Fr. 80'000.- |
| 2.2. <u>Couverture</u> : cette dépense sera financée par le prélèvement sur le compte «réserve d'eau potable », pour le solde après déduction de la subvention, soit Fr. 68'480.- |              |
| 2.3. <u>Subvention</u> : ces travaux sont subventionnés par l'ECAB, montant estimatif de la subvention  | Fr. 11'520.- |

**3. Frais annuels supplémentaires**

- 3.1. Frais de fonctionnement supplémentaire : aucun

Cet investissement est soumis au droit de référendum facultatif selon l'article 52 LCo.

**Message 26/11****70.506.01 Remplacement du véhicule de la section Eaux et Assainissement****4. But de la dépense**

Le véhicule actuel de la section « eaux et assainissement » (utilitaire VW T4) date de 1995 et a été acquis d'occasion par la commune en 1996. Ce véhicule a été présenté à l'Office de la circulation et de la navigation (OCN) le 21 octobre dernier pour son expertise. Lors de la préparation de ce contrôle, certains défauts et problèmes d'usure importants ont été mis en évidence sur ce véhicule, travaux qui nécessitent une intervention plus rapide que ce qui avait été imaginé initialement. Le devis des travaux de mise en conformité de ce véhicule se monte à environ Fr. 5'000.- (travaux de carrosserie, du châssis, remplacement de cardan et remplacement du joint de culasse) et l'OCN a accordé une prolongation maximum d'utilisation jusqu'au 31 janvier 2012.

Au lieu d'investir dans la remise en état d'un véhicule ancien, la proposition est d'acquérir un véhicule neuf de même catégorie équipé d'une galerie de toiture, sachant que sur le marché actuel, les véhicules d'occasion de bonne qualité sont presque aussi chers que du matériel neuf. L'agencement intérieur du véhicule actuel sera, dans la mesure du possible, démonté et installé dans le nouveau véhicule.

**5. Financement**

- 5.1. Coût : cette achat est devisée à Fr. 30'000.-  
5.2. Couverture : cette dépense sera financée par le prélèvement sur le compte «réserve d'eau potable »

**6. Frais annuels supplémentaires**

- 3.1. Frais de fonctionnement supplémentaire : -

Cet investissement est soumis au droit de référendum facultatif selon l'article 52 LCo.



**Message 27/11****70.506.04 Mise en place d'un système automatisé du relevé des compteurs d'eau pour les immeubles locatifs****1. But de la dépense**

L'accès à la propriété privée devenant de plus en plus difficile, le temps nécessaire au relevé annuel des compteurs d'eau a sensiblement augmenté ces dernières années. Dans le but de limiter le temps consacré à cette opération, quelques mesures simples sont proposées, avec le souci de rester dans des proportions raisonnables en matière d'investissement.

La première mesure mise en place pour le relevé 2010, et qui a été renouvelée cette année, consiste à inciter les abonnés des villas individuelles à fournir à l'administration communale l'index de leur compteur d'eau via Internet. Un formulaire de relevé des compteurs d'eau est accessible durant les deux premières semaines du mois de novembre sur la page d'accueil du site Internet de la commune marly.ch. . Le solde des compteurs des villas individuelles sera toujours relevé par le personnel communal.

Par contre, le relevé des compteurs des immeubles locatifs demande beaucoup de temps. En effet, aujourd'hui, tous les immeubles locatifs sont fermés à clé, ce qui implique d'organiser, pour chaque immeuble, un rendez-vous avec le concierge. Cela complique donc l'accès aux compteurs, d'autant plus que les concierges changent souvent.

Pour régler ce problème, la proposition est de faire appel à la technologie à disposition dans ce domaine en équipant tous les immeubles locatifs sur le territoire de la commune d'un système de relevé à distance, en y installant un module de lecture optique relié à un émetteur radio. Il sera ainsi possible de lire la valeur du compteur depuis l'extérieur de l'immeuble.

Cette proposition d'investissement a été appuyée par la Commission des eaux lors de sa séance du 5 septembre 2011.

**2. Financement**

- 2.1. Coût : Selon l'offre, cette dépense est estimée à Fr. 30'000.-
- 2.2. Couverture : cette dépense sera financée le prélèvement sur le compte de réserve « eau potable »

**3. Frais annuels supplémentaires**

- 3.1. Frais de fonctionnement supplémentaire : -

Cet investissement est soumis au droit de référendum facultatif selon l'article 52 LCo.

## Message 28/11

**70.506.05 Remplacement du système informatique de gestion de l'adduction d'eau.****1. But de la dépense**

Le système de gestion informatique de la fourniture en eau potable de la commune est en service depuis 1999. En 12 ans, la technologie informatique a considérablement évolué et les pièces de rechange pour l'automate de commande actuel ne sont plus disponibles sur le marché. Pour garantir le bon fonctionnement de notre système de commande, nous devons procéder au remplacement de l'automate principal et de certains modules de commande répartis dans les différentes stations ainsi qu'au réservoir.

La commande à distance de ce système de gestion située à l'administration communale doit également être rajeunie. Un nouveau logiciel doit permettre une meilleure visualisation et une meilleure gestion tant sur le plan des commandes à distance que dans l'établissement des rapports de statistiques de consommation.

Cette proposition d'investissement a été appuyée par la Commission des eaux lors de sa séance du 5 septembre 2011.

**2. Financement**

- |  |     |          |
|--|-----|----------|
| 2.1. <u>Coût</u> :   | Fr. | 40'000.- |
| 2.2. <u>Couverture</u> : cette dépense sera financée par le prélèvement<br>Sur le compte de réserve « eau potable » après déduction de<br>La subvention, soit Fr. 35'000.- |     |          |
| 2.3. <u>Subvention</u> : ces travaux sont subventionnés par l'ECAB,<br>montant estimatif de la subvention  | Fr. | 5'000.-  |

Cet investissement est soumis au droit de référendum facultatif selon l'article 52 LCo.

## Message 29/11

## 71.501.29 Remplacement d'un collecteur à la Route du Centre – Route de la Colline

1. But de la dépense

Ces travaux font partie du chantier de mise en séparatif de l'entier du collecteur de la Route du Centre qui part de la Route de la Colline jusqu'à la Route des Ecoles. Le plan général d'évacuation des eaux (PGEE) a révélé l'état constructif désastreux de ce collecteur qui est fissuré sur une grande partie de sa longueur. Le secteur le plus endommagé a été remplacé par un collecteur en système séparatif au printemps 2011. Cet investissement de Fr. 480'000.- a été accordé dans le cadre du budget 2010 (message n° 26/09).

Dans le cadre du budget 2011, le Conseil Général a accordé un crédit de Fr. 15'000.- (message n°36/10) pour l'étude de la deuxième étape de ces travaux qui prévoit le remplacement de la partie amont de ce collecteur, secteur Route de la Colline. C'est la réalisation de cette étape qui est proposée au budget 2012 et qui est motivée par le fait que le revêtement de la chaussée de ce secteur de la Route de la Colline est en très mauvais état et que les travaux de réfection sont planifiés pour 2012. Pour éviter toute nouvelle intervention sur un revêtement neuf, il y a lieu de remplacer le collecteur de ce secteur par un collecteur en système séparatif, cela avant la réfection de la route.

Cette proposition d'investissement a été appuyée par la Commission des eaux lors de sa séance du 5 septembre 2011.

Pour information, le coût total des travaux à charge de la commune dans ce secteur représente Fr. 1'500'000.-

2. Financement

- |  |     |           |
|--|-----|-----------|
| 2.1. <u>Coût</u> : selon devis du bureau d'ingénieurs<br>cette dépense est devisée à | Fr. | 210'000.- |
| 2.2. <u>Couverture</u> : cette dépense sera financée par l'emprunt.                  |     |           |

3. Frais annuels supplémentaires

- |  |     |                 |     |         |
|--|-----|-----------------|-----|---------|
| 3.1. <u>Amortissement de la dette</u> :              | 4 % | s/Fr. 210'000.- | Fr. | 8'400.- |
| 3.2. <u>Intérêts de la dette</u> :                   | 3 % | s/Fr. 210'000.- | Fr. | 6'300.- |
| 3.3. <u>Frais de fonctionnement supplémentaire</u> : |     | -               |     |         |

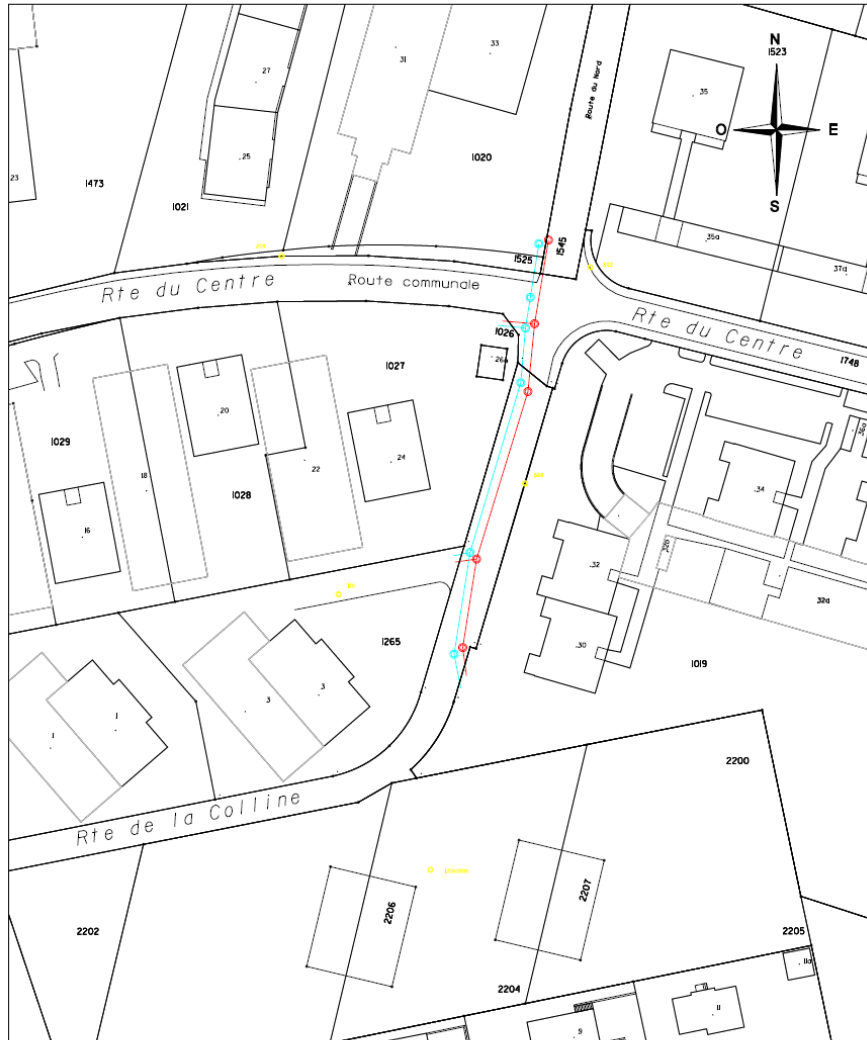
Cet investissement est soumis au droit de référendum facultatif selon l'article 52 LCo.



**COMMUNE DE MARLY**  
Service technique communal

DATE: 05.10.11  
OPERATEUR :  
DOSSIER :  
REMARQUES :

FICHER :



1 : 1000

## Message 30/11

## 72.501.00 Travaux sur la place pour containers/Marly-Centre

1. But de la dépense

Suite aux travaux de réfection des revêtements de la place de parc du centre commercial « Marly-Centre », ainsi qu'à la construction de la halle d'exposition du garage Berset, la Commune a été sollicitée, en particulier par les gérants du centre commercial, afin de rénover la déchetterie communale et de la mettre au niveau des infrastructures alentours.

L'enceinte en bois de cet équipement communal est en fin de vie, des poteaux sont cassés ou pourris. Le Conseil communal, sur proposition du Dicastère et de la Section de l'édilité, propose de réaliser les travaux suivants :

1. Changement des poteaux en bois par des poteaux en béton nettement plus résistants, moins coûteux à l'entretien et d'aspect visuel plus agréable pour un montant de Fr. 60'000.-.
2. Réfection des revêtements bitumineux de la place, ainsi que du trottoir entre le passage piétons de la route cantonale et l'accès au parking Marly-Centre pour un montant de Fr. 70'000.-.

2. Financement

- 2.1. Coût : cette dépense est devisée à Fr. 130'000.-
- 2.2. Couverture : cette dépense sera financée par l'emprunt

3. Frais annuels supplémentaires

- 3.1. Amortissement de la dette : 4 % s/Fr. 130'000.- Fr. 5'200.-
- 3.2. Intérêts de la dette : 3 % s/Fr. 130'000.- Fr. 3'900.-
- 3.3. Frais de fonctionnement supplémentaire : -

Cet investissement est soumis au droit de référendum facultatif selon l'article 52 LCo.

## Message 31/11

## 943.503.01 Rénovations diverses sur les bâtiments communaux

1. But de la dépense

Le Conseil communal a pris différentes mesures en vue de redresser la situation financière de la Commune. L'une d'elles consiste à présenter toutes les dépenses qui peuvent être assimilées à un investissement en tant que tel et de ne pas les prévoir dans les comptes de fonctionnement. Cette mesure a notamment été proposée par la société fiduciaire qui a contrôlé les comptes ces dernières années. Elle est appuyée par le Service des communes (SCom) et la Commission financière actuelle.

Les objets d'investissement concernés par ce message sont des investissements dans le sens de remplacements ayant pour but de maintenir la valeur et l'activité au niveau actuel, voire de leur ajouter une plus-value. Ces travaux sont nécessaires, parfois même urgents, sans quoi les conditions d'exploitation minimums ne peuvent plus être garanties.

Les travaux suivants sont par exemple prévus :

- Bâtiment administratif : mobilier pour classement des dossiers de constructions.
- Bâtiment administratif : réfection, désinfection des aérochauffeurs des bureaux et monoblocs-canaux de ventilation.
- Bâtiment administratif : construction d'un garage préfabriqué pour le véhicule et le matériel de police.
- Bâtiment administratif : réfection de luminaires – détecteurs des locaux sanitaires- remplacement des appareils sanitaires.
- Bâtiment administratif : remplacement de stores façades EST.
- Bâtiment administratif : remplacement de la coupole en fibre de verre par un lanterneau conforme avec exutoire de fumée.
- Bâtiment Edilitaire : charpente soliveau pour le stockage des matériaux routiers ; zone EST- remplacement des descentes ferblanterie.
- Centre sportif : réfection des sols corridors – remplacement des appareils sanitaires.

Le Conseil communal estime qu'il est indispensable et nécessaire de maintenir la substance des bâtiments communaux en investissant annuellement dans leur rénovation, leur amélioration ou simplement leur maintien. Le montant de cet investissement s'élève à Fr. 130'000.-.

2. Financement

- |   |     |           |
|---|-----|-----------|
| 2.1. <u>Coût</u> : cette dépense est estimée à                      | Fr. | 130'000.- |
| 2.2. <u>Couverture</u> : cette dépense sera financée par l'emprunt. |     |           |

3. Frais annuels supplémentaires

- |  |     |                 |     |         |
|--|-----|-----------------|-----|---------|
| 3.1. <u>Amortissement de la dette</u> :              | 3 % | s/Fr. 130'000.- | Fr. | 3'900.- |
| 3.2. <u>Intérêts de la dette</u> :                   | 3 % | s/Fr. 130'000.- | Fr. | 3'900.- |
| 3.3. <u>Frais de fonctionnement supplémentaire</u> : |     |                 |     | -       |

Cet investissement est soumis au droit de référendum facultatif selon l'article 52 LCo.

## Message 32/11

## 943.503.06 Etude du projet de l'assainissement du bâtiment administratif

1. But de la dépense

De manière générale, le bâtiment de l'administration communale présente un état de vieillissement tout à fait acceptable après environ 40 années d'utilisation, les matériaux utilisés à l'époque étant de bonne qualité. Cependant, après une analyse en profondeur faite par un architecte et des ingénieurs CVSE, force est de constater que le bâtiment ne correspond plus du tout aux normes et standards actuels en terme énergétique et technique. A titre d'exemple, la consommation annuelle de mazout d'un bâtiment contemporain de ce type non Minergie est d'environ 6 à 8 l/m<sup>2</sup> (Minergie 4 l/m<sup>2</sup>), notre bâtiment consomme **17 l/m<sup>2</sup>**. En résumé, le bâtiment a très bien vécu mais il est en fin de vie avancée. D'autre part, tous les services souffrent d'un manque de surfaces utilisables.

Dans le cadre du budget 2011, le Conseil général n'avait pas autorisé les crédits nécessaires à la concrétisation d'un projet de transformation et d'agrandissement du bâtiment devisé à plus de 9 millions de francs, cela d'abord pour une question de priorité. Compte tenu du constat ci-dessus, il est cependant nécessaire de remettre l'ouvrage sur le métier en cherchant des solutions plus rationnelles, plus économiques comme celle de densifier en surélevant le bâtiment, d'isoler, ou d'introduire une circulation verticale. Pour cela une étude complémentaire est nécessaire. Cette étude sera menée dans la continuité de celle déjà réalisée et qui a notamment établi le diagnostic de la structure du bâtiment.

Le Conseil communal demande au Conseil général d'autoriser, dans le cadre des investissements 2012, un crédit pour les études d'avant-projet, projet définitif, projet d'exécution et réalisation/exploitation de l'assainissement du bâtiment administratif.

Pour mener à bien ce mandat, un montant de Fr. 50'000.- est nécessaire. Dans ce montant sont comprises les prestations d'architecte et des différents ingénieurs spécialistes.

Le Conseil communal estime qu'il est indispensable et urgent que ces études puissent être réalisées dès 2012. Pour ces raisons, il demande un montant d'investissement total de **Fr. 50'000.-** à porter sur le prochain exercice.

2. Financement

- |   |     |          |
|---|-----|----------|
| 2.1. <u>Coût</u> : le montant de cette étude est devisé à           | Fr. | 50'000.- |
| 2.2. <u>Couverture</u> : cette dépense sera financée par l'emprunt. |     |          |

3. Frais annuels supplémentaires

- |  |      |                |     |         |
|--|------|----------------|-----|---------|
| 3.1. <u>Amortissement de la dette</u> :              | 15 % | s/Fr. 50'000.- | Fr. | 7'500.- |
| 3.2. <u>Intérêts de la dette</u> :                   | 3 %  | s/Fr. 50'000.- | Fr. | 1'500.- |
| 3.3. <u>Frais de fonctionnement supplémentaire</u> : |      |                |     |         |

Cet investissement est soumis au droit de référendum facultatif selon l'article 52 LCo.

Message 33/11

**943.506.00 Achat de matériel pour les concierges****1. But de la dépense**

**Centre scolaire de Marly Cité, salle polyvalente et salle de sport** : achat d'une nacelle. La hauteur de travail autorisée avec une échelle est de 3 m., or nos halles ont 6 mètres de hauteur et le travail doit être sécurisé, alors que les travaux de maintenance dans ce secteur sont nombreux et importants (entretien des fenêtres à l'intérieur et à l'extérieur, des luminaires). Les sociétés pourront bénéficier de cet équipement pour la pose de décorations lors de manifestations. La nacelle doit entrer dans l'ascenseur, pour permettre d'effectuer les travaux dans tout le complexe. Une telle nacelle de qualité coûte Fr. **24'000.-**.

**Centre scolaire de Marly Cité** : remplacement d'une **fraiseuse à neige** avec possibilité d'ancrer une lame à neige. La lame actuelle a un vécu d'une trentaine d'années. Malgré les efforts des mécaniciens de l'édilité, les pièces de rechange ne se trouvent plus. Cette machine, spécialement efficace grâce son débrayage dans les virages, qui en facilite la manipulation, coûte Fr. **4'000.-**.

**Centre scolaire de Marly Cité** : achat d'une **auto laveuse** pour les travaux intérieurs, nettoyages et séchages des sols. La fréquence élevée des nettoyages des salles et corridors rend nécessaire l'acquisition d'une telle machine, dont est d'ailleurs déjà équipé le centre scolaire de Grand-Pré. L'auto laveuse coûte Fr. **5'000.-**.

Achat d'un **aspirateur souffleur à feuilles** pour l'entretien des surfaces autour de l'école et des halles (cours, parkings), de façon à éviter des surfaces glissantes dans ces endroits à grande fréquentation. Le prix de cet aspirateur souffleur à feuille est de Fr. **2'000.-**.

Le Conseil communal estime qu'il est indispensable que les concierges puissent travailler dans les meilleures conditions possibles avec du matériel correspondant aux exigences d'efficacité actuelles. Pour ces raisons, il demande un montant d'investissement de Fr. **35'000.-**.

**2. Financement**

2.1. <u>Coût</u> : cette dépense est devisée à	Fr.	35'000.-
2.2. <u>Couverture</u> : cette dépense sera financée par l'emprunt.		

**3. Frais annuels supplémentaires**

3.1. <u>Amortissement de la dette</u> :	15 %	s/Fr. 35'000.-	Fr.	5'250.-
3.2. <u>Intérêts de la dette</u> :	3 %	s/Fr. 35'000.-	Fr.	1'050.-
3.3. <u>Frais de fonctionnement supplémentaire</u> :				

Cet investissement est soumis au droit de référendum facultatif selon l'article 52 LCo.





**Partie 2**

**D. BUDGET DE FONCTIONNEMENT**

Pages 1 à 22

**E. TABLEAU DES CHARGES ET PRODUITS PAR NATURE**

Pages 23 à 24

**F. BUDGET DES INVESTISSEMENTS**

Pages 25 à 29